



PRÉSIDENCE
DE LA RÉPUBLIQUE
DU BÉNIN

CONSEIL NATIONAL DE L'ÉDUCATION



RAPPORT 2022 SUR L'ÉTAT DU SYSTÈME ÉDUCATIF NATIONAL

Septembre 2023

« L'éducation est l'arme la plus puissante pour changer le monde »
Nelson MANDELA (1996), *Un long chemin vers la liberté*.

SOMMAIRE

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	IV
LISTE DES TABLEAUX.....	IX
LISTE DES GRAPHIQUES.....	IX
MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL NATIONAL DE L'ÉDUCATION.....	1
INTRODUCTION.....	2
1. LA DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE.....	3
2. UN CONTEXTE NATIONAL GLOBALEMENT FAVORABLE.....	6
3. UN TRAIN DE RÉFORMES SECTORIELLES MISES EN ŒUVRE POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SYSTÈME ÉDUCATIF NATIONAL.....	13
4. LA CONTRIBUTION DU CNE : UN DIALOGUE SOUTENU, LEVIER D'UNE RÉGULATION EFFICACE.....	18
5. LA CONTRIBUTION DES AGENCES ET ORGANES SPECIALISÉS : DES ACQUIS À CONSOLIDER.....	30
6. UNE BAISSSE DE CONSOMMATION FINANCIÈRE PRÉJUDICIABLE À L'ACCROISSEMENT DES ALLOCATIONS BUDGÉTAIRES AU SECTEUR DE L'ÉDUCATION.....	34
7. LE PROFIL DU SYSTÈME ÉDUCATIF NATIONAL : UNE REPRISE DE L'ACCESSIBILITÉ ET UNE DÉGRADATION CONTENUE DE LA QUALITÉ.....	61
8. AVANCÉES MAJEURES ENREGISTRÉES ET DÉVIANCES OBSERVÉES.....	71
9. DÉFIS ET PERSPECTIVES.....	79
CONCLUSION.....	82
ANNEXES.....	lxxxiii
ANNEXE 1 : Equipe de rédaction.....	lxxxiv
ANNEXE 2 : Liste de présence de la séance d'examen du rapport avec les acteurs étatiques.....	lxxxv
ANNEXE 3 : Liste de présence de la séance d'examen du rapport avec les acteurs non étatiques.....	lxxxv

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ACDPE	: Agents Contractuels de Droit Public de l'État
ACISE	: Agence pour la Construction des Infrastructures du Secteur de l'Education
ADET	: Agence de Développement de l'Enseignement Technique
ADSC	: Agence de Développement Sème-City
AFD	: Agence Française de Développement
AME	: Aspirant au Métier d'Enseignant
AOF	: Attributions, Organisation et Fonctionnement
AP	: Assemblée Plénière
APC	: Approche Par Compétences
APE	: Association des Parents d'Elèves
APPEHL	: Agir pour la Pleine Participation des Enfants Handicapés par L'éducation
ARCH	: Assurance pour le Renforcement du Capital Humain
AssEEQ	: Association des Établissements privés de l'enseignement supérieur pour l'Éthique et la Qualité
BE	: Bureau Exécutif
BEPC	: Brevet d'Etudes du Premier Cycle
BGE	: Budget Général de l'Etat
BM	: Banque Mondiale
CA	: Conseil d'Administration
CAEIS	: Centre d'Accueil d'Education et d'Intégration des Sourds
CAF	: Cellule Administrative et Financière
CAFCP	: Certificat d'Aptitude à la Fonction de Conseiller Pédagogique
CAMES	: Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur
CAP	: Commission Administrative Paritaire
CBRSI	: Centre Béninois de Recherche Scientifique et de l'Innovation
CEAP	: Certificat Élémentaire d'Aptitude Pédagogique
CEP	: Certificat d'Etudes Primaires
CI	: Cours d'Initiation
CM2	: Cours Moyen deuxième année
CMI	: Cours Moyen première année
CNaBAU	: Commission Nationale des Bourses et Aides Universitaires

CNCP-EFTP	: Cadre National de Concertation pour la Promotion de l'Enseignement et la Formation Technique et Professionnelle
CNE	: Conseil National de l'Education
CNEED	: Commission Nationale d'Études des Équivalences de Diplômes
COGES	: Comité de Gestion Scolaire
CONFEMEN	: Conférence des Ministres de l'Education des Etats et gouvernement de la francophonie
CP	: Conseiller Pédagogique
CPF	: Commission Pilotage et Financement
CPSA	: Centres de Promotion Sociale des Aveugles
CQM	: Certificat de Qualification au Métier
CQP	: Certificat de Qualification Professionnelle
CQR	: Commission Qualité et Règlementation
CRS	: Compte Rendu Semestriel sur la situation nationale de l'éducation
CTS	: Commission Technique Sectorielle
CUEP	: Centre Universitaire d'Enseignement Professionnel
DAF	: Direction de l'Administration et des Finances
DC	: Directeur de Cabinet
DCE	: Délégation au Contrôle et à l'Éthique dans l'enseignement supérieur
DDC	: Direction de Développement de la Coopération Suisse
DDESTFP	: Directeurs Départementaux des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle
DEC	: Direction des Examens et Concours
DGES	: Direction Générale de l'Enseignement Supérieur
DIPIQ	: Direction de l'Inspection Pédagogique, de l'Innovation et de la Qualité
EFTP	: Enseignement et la Formation Techniques et Professionnels
EPES	: Etablissement Privé d'Enseignement Supérieur
ENI	: Ecole Normale d'Instituteurs
ENS	: Ecole Normale Supérieure
ENSET	: Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique
EPFL	: École Polytechnique Fédérale de Lausanne
ESG	: Enseignement Secondaire Général
ESPB	: Etablissements Scolaires Privés du Bénin

ESRS	: Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique
ESS	: Education à la Santé Sexuelle
FADeC	: Fonds d'Appui au Développement des Communes
FASHS	: Faculté des Sciences Humaines et Sociales
FEI	: France Education Internationale
FP2E	Formation Professionnelle pour l'Entrepreneuriat et l'Emploi
HI	: Handicap International
IGPM	: Inspecteur Général Pédagogique du Ministère
IIEP	: Institut International de Planification de l'Education
IMSP	: Institut de Mathématiques et de Sciences Physiques
INFRE	: Institut National pour la Formation et la Recherche en Education
INSTaD	: Institut National de la Statistique et de la Démographie
IPD	: Inspecteur Pédagogique Délégué
IUEP	: Institut Universitaire d'Enseignement Professionnel
JICA	: Agence Japonaise de Coopération Internationale
JRSA	: Journée de la Renaissance Scientifique de l'Afrique
LTA	: Lycée Technique Agricole
LTP	: Lycée Technique Professionnel
MEF	: Ministère de l'Economie et des Finances
MEMP	: Ministère des Enseignements Maternel et Primaire
MESRS	: Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MESTFP	: Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle
MND	: Ministère du Numérique et de la Digitalisation
MOD	: Maîtrise d'Ouvrage Délégué
ND	: Non Disponible
OCDE	: Organisation de Coopération et de Développement Economiques
ODD	: Objectifs de Développement Durable
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OS	: Orientation stratégique
OSC	: Organisation de la Société Civile
PAEFE	: Programme d'Appui à l'Education et à la Formation des Enfants exclus du

systeme éducatif

PAG	: Programme d'Actions du Gouvernement
PAGEDA 2	: Programme d'Appui à la Gestion Décentralisée de l'Alphabétisation phase 2
PAM	: Programme Alimentaire Mondiale
PAQUE	: Programme d'Appui à la Qualité de l'Education
PASEC	: Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la CONFEMEN
PCA	: Programme de Cours Accélérés
PDDSE	: Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Education
PDRH	: Plan de Développement des Ressources Humaines
PIB	: Produit Intérieur Brut
PIP	: Projet d'Investissement Public
PME	: Partenariat Mondial pour l'Education
PNASI	: Programme National d'Alimentation Scolaire Intégré
PNE	: Politique Nationale Enseignante
PNRI	: Politique Nationale de la Recherche et de l'Innovation
PSE	: Plan Sectoriel de l'Education
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
RBER	: Réseau Béninois d'Éducation et de Recherche
RCAF	: Responsable de la Cellule Administrative et Financière
REAP	: Réseau d'Encadrement et d'Animation Pédagogique
REM	: Ratio Elèves/Maître
RP	: Région Pédagogique
SE	: Secrétariat Exécutif
SEN	: Système Educatif National
SGG	: Secrétariat Général du Gouvernement
SIGE	: Système d'Information et de Gestion de l'Education
SJI	: Spécialiste, Juriste Institutionnaliste
SN-EFTP	: Stratégie Nationale de l'Enseignement et la Formation Techniques et Professionnels
SRAE	: Stratégie nationale de Renforcement des Alternatives Educatives
SScE	: Spécialiste en Sciences de l'Education
SSEPP	: Spécialiste en Suivi-Evaluation des Politiques Publiques

STA	: Sciences et Techniques Agricoles
STI	: Sciences et Techniques Industrielles
STP-PDDSE	: Secrétariat Technique Permanent du Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Education
SWEDD-Bénin	: Sahel Women's Empowerment and Demographics (Projet d'Autonomisation des Femmes et le Dividende Démographique au Sahel)
TA	: Taux d'Achèvement
TBS	: Taux Brut de Scolarisation
TDR	: Termes de référence
TEF	: Taux d'Exécution Financière
TEP	: Taux d'Exécution Physique
TIC	: Technologie de l'Information et de la Communication
UAC	: Université d'Abomey-Calavi
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
UEVP	: Unités Économiques à Vocation Pédagogique
UNEPES	: Union Nationale des Etablissements Privés d'Enseignement Supérieur
UNFPA	: Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNESCO	: Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNSTIM	: Université Nationale des Sciences, Technologies, Ingénierie et Mathématiques
UPB	: Université Publique du Bénin
VAE	: Validation des Acquis de l'Expérience
VBG	: Violences Basées sur le Genre

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Évolution de la contribution de l'État au financement du secteur de l'éducation de 2019 à 2022.	46
Tableau 2: Exécution budgétaire du secteur de l'éducation de 2020 à 2022, base ordonnancement.....	50
Tableau 3: Coûts unitaires en FCFA par apprenant au niveau des sous-secteurs sur la période 2020-2022.....	60
Tableau 4 : Évolution des indicateurs de l'enseignement maternel entre 2019 et 2022....	61
Tableau 5 : Évolution des indicateurs de l'enseignement primaire entre 2019 et 2022	63
Tableau 6 : Évolution des indicateurs de l'ESG sur la période 2019-2022.....	64
Tableau 8 : Évolution des indicateurs de l'EFTP sur la période 2019-2022	66
Tableau 8: Évolution des indicateurs de l'enseignement supérieur entre 2019 et 2022	66
Tableau 9: Évolution des indicateurs de la recherche scientifique et innovation entre 2019 et 2022	69
Tableau 10 : Évolution des indicateurs de l'alphabétisation sur la période 2019-2022	69
Tableau 11: Répartition des apprenants par types de centres des alternatives éducatives en 2021 et 2022.....	70

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Évolution des dotations budgétaires (en millions de FCFA) des différents ministères du secteur de l'éducation, 2019-2022.....	47
Graphique 2 : Évolution de la part allouée aux différents ministères en charge de l'éducation dans le budget général de l'État, 2019-2022	47
Graphique 3 : Part (%) moyenne des différents ministères dans le budget de l'éducation sur la période 2019-2022.....	48
Graphique 4 : Consommation des dépenses par nature et par ministère, de 2020 à 2022 (en millions de FCFA)	51
Graphique 5 : Répartition des réalisations hors dépenses de personnel du MEMP par volet au 31 décembre 2022 (en %)	52
Graphique 6 : Répartition des réalisations hors dépenses de personnel du MESTFP par volet au 31 décembre 2022 (en %)	53
Graphique 7 : Répartition des réalisations hors dépenses de personnel du MESRS par volet au 31 décembre 2022 (en %)	56

MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL NATIONAL DE L'ÉDUCATION

Ahonagnon Noël GBAGUIDI

INTRODUCTION

L'éducation est un puissant vecteur de développement et l'un des meilleurs moyens de réduire la pauvreté, d'élever les niveaux de santé, de promouvoir l'égalité entre les sexes et de faire progresser la paix et la stabilité¹. Elle a été élevée au rang des secteurs de transformation structurelle de l'économie par le Gouvernement du Bénin.

Pour mieux réguler ce secteur, le Conseil National de l'Éducation (CNE) rénové a été officiellement installé en janvier 2020 sur la base du décret n°2018-395 du 29 août 2018 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement (AOF) du CNE. En tant qu'organe supérieur² du système éducatif national (SEN), le CNE assure cette régulation à travers les fonctions d'orientation, de coordination, de suivi et d'évaluation ainsi que de prise de décision³.

De manière spécifique, l'accomplissement de la fonction de suivi et d'évaluation impose d'informer le Gouvernement, les acteurs du SEN et l'opinion publique des progrès réalisés ainsi que des insuffisances constatées au niveau de chacune des composantes du SEN en lien avec les champs thématiques de compétence définis à l'article 5 du décret sus cité. Dans ce cadre et en vertu des dispositions de l'article 9 du même décret, le Président du CNE « *adresse au Président de la République, pour chaque année civile, un rapport sur l'état du Système Éducatif National. Ce rapport est rendu public.* ».

Le présent document, troisième édition du rapport annuel après celle de 2020 et de 2021, a été élaboré pour satisfaire à cette prescription réglementaire. Il est structuré en neuf parties consacrées respectivement :

- à la démarche méthodologique ;
- au contexte de l'année 2022 ;
- aux réformes mises en œuvre dans le secteur de l'éducation ;
- à la contribution du CNE à travers le bilan des actions menées en 2022 ;
- à la contribution des agences spécialisées ;
- au financement du secteur de l'éducation ;
- au profil du secteur de l'éducation en 2022 ;
- aux avancées majeures et déviations ;
- aux défis et perspectives.

¹

<https://www.banquemondiale.org/fr/topic/education/overview#:~:text=L%C3%A9ducation%20est%20un%20droit,la%20paix%20et%20la%20stabilit%C3%A9>, consulté le 17 mai 2023 à 15h22

² Article 2 du décret n°2018-395 du 29 août 2018 portant attributions, organisation et fonctionnement du CNE

³ Article 6 du décret n°2018-395 du 29 août 2018 portant attributions, organisation et fonctionnement du CNE

1. LA DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

Le rapport 2022 sur l'état du SEN a été rédigé suivant une approche méthodologique comportant six (06) principales étapes que sont :

- l'actualisation de la structuration du rapport ;
- la conception du mécanisme et des outils de collecte de données auprès des acteurs ;
- la mise en place du Comité technique chargé d'élaborer le rapport ;
- la collecte des données proprement dite ;
- le traitement et l'analyse des données puis la rédaction du rapport ;
- l'adoption du rapport.

1.1 Étape 1 : Actualisation de la structuration du rapport

Pour mieux rendre compte chaque semestre de la situation nationale du secteur de l'éducation et chaque année de l'état du SEN, le Président de la Commission Pilotage et Financement (CPF) a organisé les 24 et 25 mai 2022 au CNE, une séance de travail avec le secrétariat exécutif.

Au terme des deux jours de travaux, une nouvelle organisation de la production du compte rendu semestriel (CRS) de la situation nationale de l'éducation et du rapport annuel (RA) sur l'état du SEN a été mise en place. Des outils d'élaboration de ces documents ont été retenus. Au nombre de ces outils, figurent le Comité de rédaction du CRS et du RA ainsi que la nouvelle structuration des deux documents.

1.2 Étape 2 : Conception du mécanisme et des outils de collecte de données auprès des acteurs

Se fondant sur les résultats des travaux issus de l'étape précédente, les spécialistes et cadres du CNE ont conçu, lors d'une séance de travail tenue du 20 au 22 juin 2022, de nouveaux canevas et un chronogramme de rédaction du CRS et du RA.

Pour disposer en temps réel des informations sur les événements et faits marquants du secteur de l'éducation, un mécanisme de veille a été suggéré.

Le mécanisme, les outils de collecte de données et le chronogramme d'élaboration du CRS et du RA ont été validés par le Bureau Exécutif (BE) du CNE.

1.3 Étape 3 : Mise en place du Comité technique chargé d'élaborer le rapport

À la suite de la validation des documents par le BE, le Comité technique d'élaboration du CRS et du rapport annuel sur l'état du SEN a été mis en place sous la supervision du bureau de la Commission Pilotage et Financement (CPF)⁴ (cf. annexe 1).

1.4 Étape 4 : Collecte de données

Les outils de collecte de données ont été adressés aux structures identifiées par des correspondances signées⁵ du Président du CNE. Au nombre de ces structures, on peut citer :

- les Commissions et le Secrétariat exécutif du CNE ;
- le Ministère de l'Économie et des Finances (MÉF) ;
- le Ministère des Enseignements Maternel et Primaire (MEMP) ;
- le Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (MESTFP) ;
- le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) ;
- les Commissions Administratives Paritaires des ministères en charge de l'éducation ;
- la Cellule Éducation de la Présidence ;
- l'Agence de Développement Sème-city (ADSC) ;
- l'Agence pour la Construction des Infrastructures du Secteur de l'Éducation (ACISE) ;
- l'Agence de Développement de l'Enseignement Technique (ADET) ;
- le Secrétariat Technique Permanent du Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Éducation (STP-PDDSE) ;
- les organisations des établissements scolaires privés et des établissements privés d'enseignement supérieur ;
- la Coalition Béninoise des Organisations pour l'Éducation Pour Tous (CBO-EPT) ;
- les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) intervenant dans le secteur de l'éducation (Banque Mondiale, UNICEF, HELVETAS, PAM,...).

Des compléments d'informations ont été obtenus sur le site web du Secrétariat Général du Gouvernement (SGG) et sur celui du MÉF.

⁴ Note de service n°005-2022/CNE/P/SE/RCAF/SESE/SA du 18 juillet 2022

⁵ N°007 à N°028-2022/CNE/P/SE/RCAF/SESE/SA du 18/01/2023.

1.5 Étape 5 : Traitement et analyse des données puis rédaction du rapport

Les informations collectées ont été traitées et analysées par le Comité de rédaction.

Le projet de rapport a été rédigé sur la base du plan de rédaction actualisé en tenant compte des avancées enregistrées au niveau du SEN.

1.6 Étape 6 : Adoption du rapport

Le projet de rapport 2022 sur l'état du SEN a été, dans un premier temps, soumis au bureau de la CPF qui a supervisé l'activité. Dans un second temps, il a été examiné le 23 juin 2023 par les Commissions.

Après la prise en compte des observations et amendements des Commissions, en raison du délai incompressible de la session de l'Assemblée plénière et du non accomplissement de toutes les étapes de finalisation du rapport 2022 sur l'état du SEN, le Bureau exécutif du CNE, attaché à l'approche contradictoire qui n'avait pu être respectée, avait recommandé à l'Assemblée plénière d'adopter le rapport et de permettre, avant sa transmission au Président de la République, sa présentation aux grands acteurs du SEN aux fins de recueillir leurs observations qui, si elles sont majeures, pourraient entraîner des corrections et corrélativement un réexamen du rapport révisé par l'Assemblée Plénière.

C'est dans ces conditions que le rapport a été adopté par l'Assemblée plénière du CNE le 31 juillet 2023, puis présenté les 24 et 25 août 2023 respectivement aux acteurs étatiques (Cellule Education de la Présidence, ministères et Agences) et aux acteurs non étatiques (partenaires techniques et financiers et associations des établissements privés des trois ordres d'enseignement).

Cette procédure ayant été effectuée sans observations majeures, la version finalisée du rapport a été transmise au Président de la République en prélude à sa publication et à sa dissémination.

2. UN CONTEXTE NATIONAL GLOBALEMENT FAVORABLE

Un contexte politique apaisé, un léger ralentissement des activités économiques, la prise d'une série de mesures de protection sociale et la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent, ont caractérisé l'année 2022.

2.1. *Un contexte politique, socio-économique et sécuritaire accommodant*

L'année 2022 a été essentiellement marquée par les effets néfastes du conflit en Ukraine sur l'économie béninoise et par le risque de radicalisation de l'extrémisme le long des localités frontalières avec le Niger et le Burkina Faso.

2.1.1 Sur le plan politique

Au plan politique, l'année 2022 a été marquée par un climat apaisé, favorable au bon déroulement des activités socio-économiques notamment celles pédagogiques. De manière spécifique, le second semestre a été caractérisé par la préparation des élections législatives inclusives et transparentes de janvier 2023 dans une atmosphère conviviale. De plus, à la faveur de la réforme du système partisan⁶, la représentativité des femmes à l'Assemblée Nationale a été renforcée. Le pourcentage de femmes députés est passé de 8,6% en 2019 à 26,6% en 2023.

S'agissant du référentiel stratégique du secteur de l'éducation, il a été renforcé par la Politique Nationale de la Recherche et de l'Innovation (PNRI) qui a été approuvée par le Gouvernement le 20 juillet 2022. À travers ce document, le Gouvernement entend "faire de la recherche et de l'innovation des vecteurs de progrès et d'équité sociale en tenant compte de la dimension spatiale de développement, aux fins d'améliorer la qualité de vie de l'ensemble des populations à l'horizon 2030".

En outre, dans le but de réduire, entre autres, la pollution sonore dans les alentours des établissements scolaires et universitaires, le Gouvernement a pris le décret n°2022-301 du 25 mai 2022 portant réglementation du bruit en République du Bénin.

Par ailleurs, le Gouvernement a désormais décidé de recourir à l'appel à candidatures pour le recrutement et la nomination des directeurs départementaux des sous-secteurs des enseignements maternel, primaire, secondaire, technique et de la formation professionnelle.

⁶ Loi n°2019-43 du 15 novembre 2019 portant code électoral telle que modifiée par la loi n°2020-13 du 04 juin 2020.

2.1.2 Sur le plan économique

En 2022, le taux de croissance économique attendu est de 6,0% (MÉF, 2022, p.16)⁷. La production agricole, notamment de coton, les BTP⁸ et le secteur des services ont stimulé le taux de croissance.

Toutefois, il est enregistré un léger ralentissement des activités économiques après un fort rebond à 7,2%⁹ en 2021. Ce ralentissement est principalement dû aux effets de la guerre en Ukraine qui a accentué la crise inflationniste post-COVID-19. L'un des effets de cette guerre est le renchérissement des prix des produits pétroliers, des intrants agricoles et des denrées alimentaires au niveau mondial. Il en résulte la réduction du pouvoir d'achat du consommateur.

En dépit de ce contexte inflationniste, grâce aux mesures de subventions des produits de première nécessité, le Gouvernement a pu contenir tout au long de l'année 2022, l'inflation en dessous du seuil de convergence de 3,0% fixé par l'UEMOA. En effet, le taux d'inflation a évolué de 2,4% en janvier 2022 à 1,4% à fin décembre 2022 après un pic de 2,9% en mai de la même année (INStAD, 2023¹⁰, p.3).

Dans le but de renforcer la résilience du SEN à travers la poursuite des réformes déjà engagées, les allocations budgétaires aux secteurs sociaux en général et à celui de l'éducation en particulier ont été maintenues. Au titre de 2022, l'État a consenti 73,68%¹¹ de son budget aux secteurs sociaux dont plus d'un quart (25,5%) au secteur de l'éducation.

2.1.3 Sur le plan social

Dans le cadre de la lutte contre la pandémie liée à la COVID-19, l'année 2022 a été caractérisée par la levée de plusieurs restrictions¹² y compris pour les voyageurs en partance et à destination du Bénin. Cette levée de restrictions est consécutive à l'efficacité des mesures de riposte mises en place par le Gouvernement.

À l'instar de 2021, aucune perturbation due à la crise de la COVID-19 des activités scolaires et universitaires n'a été enregistrée en 2022.

⁷ Ministère de l'Économie et des Finances, Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle 2023-2025, document principal; octobre 2022.

⁸ Bâtiments et travaux publics

⁹ Ministère de l'Économie et des Finances, Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle 2022-2024, document principal, octobre 2021, p.14.

¹⁰ Indice Harmonisé des Prix à la Consommation, mars 2023

¹¹ Poids du social dans le budget total des secteurs, Loi de finances gestion 2022, mesures à sensibilité sociale, p.32

¹² Communiqué du Ministre de la Santé du 24 décembre 2021, Conseils des Ministres du 16 mars et 15 juin 2022.

Au plan démographique, le Bénin compte en 2022 plus de 12 millions d'habitants¹³, en majorité des femmes (51%) avec un indice de fécondité de 5,7 enfants par femme en 2018 et une espérance de vie en 2022 de 61,2 ans¹⁴. La population est majoritairement jeune (42,5% pour les 3-18 ans) avec une croissance démographique moyenne annuelle estimée à 2,7%¹⁵ pour un taux d'urbanisation d'environ 47%¹⁶. La pauvreté monétaire reste à un niveau élevé (38,5% en 2019¹⁷) et le taux de chômage est de 2,4% avec un niveau de sous-emploi de 72%.

Dans le but d'alléger le lourd fardeau qu'impose la forte proportion de jeunes de moins de 18 ans à la population en âge de travailler, le Gouvernement poursuit la mise en œuvre de plusieurs réformes de protection sociale, notamment :

- le projet « Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH) », pour augmenter l'accès des plus vulnérables à l'assurance-maladie universelle et à la microfinance;
- le Projet d'Autonomisation des Femmes et le Dividende Démographique au Sahel (SWEDD-Bénin) qui offre, entre autres, aux filles scolarisées des transferts monétaires directs, des kits scolaires et d'hygiène corporelle;
- le Programme National d'Alimentation Scolaire Intégré (PNASI) à travers lequel plus de 1 043 499¹⁸ enfants ont bénéficié en 2022 d'un repas chaud par jour dans 75% des écoles primaires publiques dans le but d'accroître la rétention scolaire.

Grâce aux résultats reluisants du PNASI, le Bénin a accueilli du 24 au 27 octobre 2022, le 24^e Forum mondial sur la nutrition des enfants pour l'alimentation scolaire dont le thème est « Convergence des forces pour la résilience et la durabilité des programmes d'alimentation scolaire dans le monde ». Cette rencontre qui a mobilisé 244 participants de 44 pays, 34 organisations régionales et internationales, a permis de révéler le Bénin au monde via l'expérience du PNASI mise en œuvre depuis 2017.

2.1.4 Sur le plan sécuritaire

Dans leur quête expansionniste, les cellules djihadistes/terroristes en provenance du Burkina Faso et du Niger tentent des incursions dans le nord du Bénin surtout au niveau des

¹³ INStaD novembre 2022, projections démographiques de 2014 à 2063, p.51

¹⁴ <https://www.banquemondiale.org/fr/country/benin/overview#:~:text=Situation%20%C3%A9conomique,estim%C3%A9e%20%C3%A0%207%2C2%20%25>. consulté le 04 mars 2023 à 15h32

¹⁵ <https://instad.bj/statistiques/indicateurs-recents> consulté le 04 mars 2023 à 15h33

¹⁶ PNUD, Note de stratégie, Évolution socio-économique au Bénin : situation actuelle et perspectives

¹⁷ Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM 2019)

¹⁸ Contribution du Programme Alimentaire Mondiale à l'élaboration du rapport 2022 sur l'état du SEN.

espaces frontaliers. Grâce aux efforts consentis par le Gouvernement dans la prévention et la riposte combinée avec la coopération inter-États voisins, le risque lié au terrorisme et à la radicalisation est contenu.

Toutefois, même si des pertes en vies humaines sont notées chez les assaillants, les quelques attaques subies endeuillent parfois la population ainsi que les forces armées et de sécurité de notre pays.

Ce contexte sécuritaire préoccupant freine le développement des activités économiques notamment celles des populations situées dans les zones où les forces armées et de sécurité ont renforcé leur présence. Les populations de certaines localités des communes de Matéri, de Banikoara, de Malanville et de Karimama sont plus affectées et des déplacements de ces dernières sont observés vers d'autres localités. À titre illustratif, douze (12) écoles primaires publiques de ces quatre communes sont actuellement fermées et des dispositions sont prises pour redéployer ailleurs les enseignants et les apprenants.

2.2. Un contexte social apaisé au niveau du secteur de l'éducation

Il est institué depuis 2019¹⁹ au niveau des structures de l'État, des ministères et des collectivités territoriales, des Commissions Administratives Paritaires (CAP) dans le but d'asseoir un climat de paix et de cohésion sociale et de prévenir d'éventuels conflits. Les CAP sont appelées à donner leurs avis et à faire des suggestions sur des questions touchant les personnels, par exemple l'avancement des grades, les avantages et récompenses accordés aux agents, le dialogue social, l'évaluation du stage probatoire et les sanctions disciplinaires du deuxième degré²⁰.

Au niveau du secteur de l'éducation, depuis leur installation, les CAP tiennent régulièrement des sessions en matière disciplinaire et en matière de dialogue social. La fin de l'année 2022 marque le terme de leur mandat.

La CAP du MESRS a tenu six (06) sessions dont quatre (04) ordinaires et deux (02) extraordinaires. Elle s'est prononcée sur :

- 252 dossiers d'avancement de grade ;
- 24 dossiers portant sur les doléances des travailleurs et,
- un dossier disciplinaire relatif à la légèreté dans la gestion de notes et de la question du harcèlement sexuel à l'Université de Parakou.

¹⁹ Décret n° 2019-457 du 16 octobre 2019 portant attributions, composition et mode de fonctionnement des Commissions administratives paritaires

²⁰ Article 3 du Décret n° 2019-457 du 16 octobre 2019 portant attributions, composition et mode de fonctionnement des Commissions administratives paritaires

À l'issue de l'étude de ces dossiers, la CAP a formulé plusieurs recommandations dont (i) l'identification de mécanismes de sédentarisation et de promotion des cadres du MESRS, (ii) l'instauration d'une politique de mutation (durée de trois ans) du personnel dans les directions et (iii) la mise en place au sein de la Direction de l'Office du Baccalauréat (DOB) et de la Direction des Examens et Concours (DEC) d'un système de rotation pour assurer l'implication des personnels administratif, technique et de service dans les travaux d'organisation des examens.

La mise en œuvre de ces recommandations participe de l'amélioration de la motivation et du rendement au travail du personnel et, partant, le renforcement du climat de paix et de la cohésion sociale.

Quant à la CAP du MESTFP, elle a tenu en 2022, 9 sessions dont 4 sessions ordinaires portant sur des dossiers de discipline, 4 sessions ordinaires et une session extraordinaire consacrés aux dossiers de dialogue social. En matière disciplinaire, 20 dossiers dont 4 de harcèlement sexuel ont été étudiés. En matière de dialogue, la CAP s'est prononcée sur plusieurs questions dont les dossiers relatifs à l'avancement de grade des fonctionnaires de l'État et aux doléances des organisations syndicales.

L'étude par la CAP des dossiers disciplinaires a permis d'acquitter certains mis en cause, de proposer des sanctions contre d'autres mis en cause dans certains dossiers et de classer certains dossiers pour lesquels les preuves ne sont pas constituées. À travers l'examen de ces dossiers disciplinaires, la manière dont les personnels enseignant et administratif au sein du MESTFP sont gérés est mise en évidence de même que l'abus de pouvoir dont certains acteurs sont victimes dans les structures.

Les sessions de dialogue social ont contribué à résorber les problèmes liés à la gestion de la carrière des personnels d'encadrement, des personnels enseignant et administratif via la prise d'avenants, d'actes d'avancement, d'actes de promotion et la validation des contrats de travail à durée déterminée et indéterminée.

Les travaux de la CAP ont engendré une prise de conscience des personnels enseignant et administratif et une cohésion au sein des sous-secteurs de l'ESG et de l'EFTP.

S'agissant de la CAP du MEMP, elle a tenu 11 sessions dont 7 sur les questions disciplinaires et 4 sur le dialogue social. En matière disciplinaire, des dossiers mettant en cause 30 agents ont été étudiés. Parmi les 30 agents, 27 ont été sanctionnés pour diverses fautes. En matière de dialogue social, la CAP du MEMP s'est penché sur plusieurs préoccupations dont l'émission d'avis sur l'avancement de grade au profit de 1 736 agents du MEMP.

En somme, le fonctionnement régulier et adéquat des CAP participe de l'instauration d'une prise de conscience collective au niveau des acteurs et de l'amélioration continue

du climat de cohésion sociale nécessaire à la réalisation des performances du secteur de l'éducation. Eu égard à l'importance des CAP, il importe de vite procéder à leur renouvellement puis à leur installation, leur mandat étant arrivé à échéance en 2022.

En appui au secteur public, le secteur privé contribue à l'offre éducative dans le milieu urbain et, dans une mesure, dans le milieu rural. Des organisations patronales relevant du secteur privé accompagnent le Gouvernement dans la régulation du secteur de l'éducation au nombre desquelles on peut citer : le Patronat des Établissements Scolaires Privés du Bénin (ESPB), l'Union Nationale des Établissements Privés d'Enseignement Supérieur (UNEPES) et l'Association des Établissements privés de l'enseignement supérieur pour l'Éthique et la Qualité (AssEEQ).

En 2022, le patronat des ESPB²¹ a :

- formé 150 personnes représentant des promoteurs d'établissements, des enseignants et autres acteurs du département de l'Atlantique sur *l'implémentation de la vie scolaire* ;
- procédé, avec l'appui des inspecteurs en activité ou à la retraite, au recyclage des enseignants de la maternelle, du primaire et du secondaire des départements du Littoral, du Borgou, de l'Alibori et des Collines ;
- organisé des examens blancs pour le CEP, le BEPC et le BAC ;
- tenu des séances de plaidoyer avec plusieurs autorités dont l'un des résultats majeurs est l'envoi par le MESTFP dans les collèges privés à partir de la rentrée scolaire 2022-2023 de 1 430 apprenants, représentant les surplus des lycées techniques publics.

Toutefois, l'ESPB continue de toujours déplorer l'inexistence du cadre de concertation avec l'État.

S'agissant de l'UNEPES, elle a mené en 2022 plusieurs activités notamment (i) la réalisation des séances de sensibilisation de ses membres sur l'éthique et l'assurance qualité, (ii) les réflexions sur la question de tutelle académique des EPES non homologués, sur les modèles et référentiels d'inspection des EPES et d'évaluation des dossiers d'admission aux différents régimes (Création, ouverture, agrément, homologation), (iii) des concertations avec les universités publiques pour la coopération et l'harmonisation des programmes et offres de formation, (iv) les participations aux travaux du MESRS et du CNE sur des préoccupations d'intérêt pour les EPES, etc.

²¹ Rapport d'activités 2022 du Patronat ESPB.

Toutefois, l'amélioration de la communication entre les membres de l'UNEPES, la réalisation des audits internes et des auto-évaluations sont des actions prioritaires à réaliser pour améliorer les performances et l'éthique dans les EPES.

À l'instar de l'UNEPES, l'AsEEQ a, au cours de l'année 2022, œuvré à l'opérationnalisation de e-learning dans ses EPES membres, participé à la formation organisée par le CAMES sur l'assurance qualité de l'enseignement dans les EPES. De même, elle a participé à l'initiative de l'UAC relative à la coopération de l'UAC avec les EPES.

Somme toute, des progrès sont notés dans la structuration et l'organisation du secteur privé de l'éducation en raison de l'existence de faîtières jouissant d'une crédibilité et menant des activités pertinentes. Cependant, il convient de renforcer lesdites organisations sur les plans institutionnel et opérationnel en vue de les amener à véritablement jouer le rôle d'autorégulation de leurs membres. Pour y parvenir, la mise en place d'un cadre de concertation entre ces organisations, les ministères en charge de l'éducation et le CNE s'avère nécessaire.

3. UN TRAIN DE RÉFORMES SECTORIELLES MISES EN ŒUVRE POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SYSTÈME ÉDUCATIF NATIONAL

Dans le présent rapport, une « réforme du SEN » est entendue comme une action ou un ensemble d'actions qui induit des changements pour améliorer la qualité du SEN.

Dans chacun des sous-secteurs de l'éducation formelle, le Gouvernement a engagé des réformes dont la substance de celles-ci est présentée dans les rubriques qui suivent.

3.1 Réformes mises en œuvre au MEMP

Les principales réformes mises en œuvre dans le sous-secteur des Enseignements Maternel et Primaire (EMP) depuis 2018 se sont poursuivies en 2022. Il s'agit de :

- **la création de nouvelles Régions Pédagogiques (RP)** : elle participe d'une gestion efficiente du personnel du corps de contrôle et d'encadrement. La mise en formation de nouveaux inspecteurs et conseillers pédagogiques a permis d'élargir le nombre de régions pédagogiques à 66 contre 45 en 2021, améliorant ainsi l'encadrement pédagogique des enseignants ;
- **la réorganisation de l'atlas scolaire** : elle se traduit d'une part, par la fusion ou la fermeture de classes dans les complexes scolaires ou dans les écoles simples à faible effectif et d'autre part, par la formation des enseignants sur la gestion des classes jumelées ou multigrades (classes de niveaux différents ensemble). Cette opération résout le problème de sous-utilisation du personnel enseignant, en assure un redéploiement conséquent et rationalise le montant des subventions allouées aux écoles ;
- **l'introduction de l'anglais dans le système éducatif formel** : en cours d'expérimentation dans 216 écoles des 12 départements, cette réforme touche 35 000 apprenants constitués de cohortes du CE2, du CM1 et du CM2 ;
- **la révision des curricula de français et de mathématiques des CI et CP** : déjà mise à échelle, les curricula révisés de français et de mathématiques sont en vigueur au CI. 557 952 livres décodables CI, 557 952 cahiers d'activités français CI et 8 033 planches thématiques ont été distribués. Le MEMP envisage de recycler les formateurs et super formateurs, former de nouveaux enseignants du CI, former des enseignants de CP et procéder à la distribution des documents pédagogiques du CP dans toutes les écoles ;
- **l'introduction des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) dans le système éducatif formel** : pour susciter l'engouement et développer la familiarité aux TIC chez les apprenants, il a été mis en service des centres

multimédia dans des écoles urbaines centres. L'extension de ces centres à d'autres écoles n'est pas encore rendue possible et l'efficacité du fonctionnement de ceux déjà installés est en baisse en raison de la non clarification de la responsabilité de la prise en charge des animateurs entre le MEMP et Ministère du Numérique et de la Digitalisation (MND) ;

- **le renforcement de l'alimentation scolaire** : pour améliorer l'accès et la rétention dans l'enseignement primaire, le Gouvernement a offert en 2022, à travers le PNASI²², à 1 043 499 apprenants dans 75% des écoles primaires publiques (EPP), soit 5 350 EPP, un repas chaud à la mi-journée. Le PAM²³, sur financement d'autres partenaires (Pays-Bas, Allemagne et la Fondation Choithrams), a nourri 120 774 apprenants supplémentaires. Le Gouvernement envisage : (i) de couvrir la totalité des écoles primaires publiques dès la rentrée scolaire 2023-2024, (ii) d'introduire un projet de loi sur le modèle de l'alimentation scolaire et (iii) de doter toutes les écoles à cantines de points d'eau potable.

3.2 Réformes mises en œuvre au MESTFP

Pour les deux sous-secteurs "Enseignement Secondaire Général" (ESG) et "Enseignement et Formation Techniques et Professionnels" (EFTP), des réformes ont été engagées depuis 2019 et leur mise en œuvre s'est poursuivie. Au nombre de ces réformes, figure la restructuration du Réseau d'Encadrement et d'Animation Pédagogique (REAP).

Grâce à cette réforme sur le REAP :

- 50 nouveaux inspecteurs de l'ESG ont été formés ;
- 225 enseignants ont été formés pour intégrer le corps des Conseillers pédagogiques ;
- des Animateurs d'Etablissement (AE) sont régulièrement formés ;
- 12 Inspections Pédagogiques Déléguées (IPD) sont renforcées en personnel d'encadrement.

Spécifiquement pour le sous-secteur de l'EFTP, dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de l'EFTP (SN-EFTP), il y a eu la loi n° 2022-01 du 25 janvier 2022 portant loi-cadre sur l'enseignement technique et la formation professionnelle en République du Bénin qui vient compléter et renforcer la loi portant orientation de l'éducation nationale.

En outre, il convient de citer :

²² Programme National d'Alimentation Scolaire Intégrée

²³ Programme Alimentaire Mondial

- **la mise en œuvre du nouveau cadre institutionnel de gouvernance et de pilotage du système d'EFTP** : à travers ce nouveau cadre institutionnel, il y a, entre autres, l'installation du Cadre National de Concertation pour la Promotion de l'EFTP (CNCPEFTP) et de ses sept (07) Commissions Techniques Sectorielles (CTS), l'installation d'incubateurs et la mise en place des collègues communautaires, le recrutement et la formation de 150 élèves-gestionnaires des établissements secondaires d'enseignement, le renforcement des capacités des acteurs du privé et du monde professionnel ;
- **les réformes curriculaires** : il s'agit de (i) l'élaboration en cours des programmes d'études au profit des Écoles Normales Supérieures (ENS) pour la formation à la bivalence dans l'ESG et dans l'EFTP, (ii) la formation de douze (12) méthodologues et (iii) la mise en œuvre de l'Approche par Compétences (APC). Ces réalisations ont permis aux enseignants en formation dans les ENS de disposer des compétences requises ;
- **l'élaboration du dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE)** : ce dispositif est articulé autour (i) du cadre conceptuel (processus de VAE : logigramme, tableau-acteurs/fonctions, cadre normatif) y compris les documents et supports, (ii) de la définition des conditions nécessaires à la réalisation du VAE et (iii) de l'identification des actions de renforcement des capacités techniques des acteurs chargés de son expérimentation ;
- **l'expérimentation des langues nationales dans les pratiques enseignantes à l'EFTP** : les préalables à l'implémentation de cette réforme sont levées à savoir : (i) l'élaboration du document de synergie Alphabétisation-EFTP en lien avec les TIC, (ii) la conception de nouveaux ouvrages d'enseignement/apprentissages en douze (12) langues et expérimentation dans les centres de formation des artisans, (iii) la mise en place d'une bibliothèque numérique « alpha.educmaster.bj » et la formation de vingt (20) cadres à l'élaboration de supports numériques pour les apprentissages dans les centres de formation professionnelle ;
- **la restructuration des lycées techniques agricoles (LTA)** : en prélude à l'implémentation de cette réforme, il a été procédé à (i) la conceptualisation du modèle des LTA, (ii) la réalisation des études architecturales et techniques appropriées et (iii) la mobilisation du financement nécessaire pour la construction des infrastructures et la mise en formation de 662 aspirants ainsi que de 4 professeurs certifiés recrutés au métier de formateur.

3.3 Réformes mises en œuvre au MESRS

La quête de l'amélioration significative des performances dans l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation requiert la poursuite de la mise en œuvre de certaines réformes au nombre desquelles, on peut citer :

- ***le renforcement de la gouvernance des universités publiques***

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de la gouvernance des universités publiques, de nouveaux textes réglementaires ont été pris pour renforcer ceux adoptés en 2021. Il s'agit des décrets n°2022-151 et n°2022-152 du 02 mars 2022 fixant dans les universités publiques le cadre général de création et d'organisation respectivement des chaires et des écoles doctorales. De même, dans la perspective de mettre en place un organe national de contrôle et d'éthique au niveau de cet ordre d'enseignement dénommé « Délégation au contrôle et à l'éthique dans l'enseignement supérieur (DCE) », un projet de décret, pour lequel le CNE a donné son avis, a été soumis au Gouvernement pour approbation.

- ***l'orientation, la sélection et l'inscription des nouveaux bacheliers dans les Universités Publiques du Bénin (UPB)***

Cette réforme vise une offre éducative équitable axée sur le mérite aux nouveaux bacheliers. Pour y parvenir, il a été mis en place un dispositif technique et opérationnel d'orientation, de sélection et d'inscription des nouveaux bacheliers y compris une plateforme informatique.

Ainsi chaque année, des séances de sensibilisation des nouveaux bacheliers se tiennent sur toute l'étendue du territoire national et des journées portes ouvertes sur les offres de formation sur les campus des universités publiques sont organisées.

De plus, il est pris en compte les titulaires du baccalauréat obtenu à l'étranger dans le classement et la sélection des nouveaux bacheliers.

- ***la modernisation et la dématérialisation de la gestion des allocations universitaires***

Une nouvelle approche de gestion des allocations universitaires a été instaurée et a permis de faciliter les demandes de bourses ou d'aides universitaires, d'assurer la célérité dans le traitement des dossiers et la mensualisation du paiement des allocations par le Trésor public dans les comptes bancaires des allocataires ainsi que l'alignement du calendrier de demande d'allocation sur le calendrier académique.

Cette approche a consisté à (i) la dématérialisation du processus de demande d'allocations à travers le site bourses.enseignementsuperieur.gouv.bj, (ii) la bancarisation des allocations universitaires et (iii) l'adoption de plusieurs textes dont la loi n°2020-36 du 14

janvier 2021 portant insertion et réinsertion professionnelles des allocataires de bourses d'études et de stage en République du Bénin, le décret n°2017-155 du 10 mars 2017 portant critères d'attribution des allocations d'études universitaires, le décret n°2017-157 du 10 mars 2017 portant création, composition, attributions et fonctionnement de la Commission Nationale des Bourses et Aides Universitaires (CNaBAU).

Pour consolider les acquis et corriger les insuffisances constatées, il est envisagé (i) la relecture des textes règlementaires, (ii) la mise en place d'une plateforme de gestion des bourses étrangères et de coopération et (iii) la mise en place d'une plateforme intégrée de gestion des allocations d'études entre les Universités, la Direction Générale du Budget et le Trésor public.

4. LA CONTRIBUTION DU CNE : UN DIALOGUE SOUTENU, LEVIER D'UNE RÉGULATION EFFICACE

Au cours de l'année 2022, le CNE dans sa mission de régulation du secteur de l'éducation a mené des actions en lien avec ses quatre principales fonctions à savoir :

- l'orientation du SEN ;
- la coordination du SEN ;
- le suivi et l'évaluation du SEN ;
- la décision.

En appui à ces quatre fonctions, le CNE a :

- tenu 106 réunions de son BE en 2022 ;
- organisé trois sessions de l'Assemblée plénière dont deux ordinaires (25 février et 28 au 29 juillet 2022) et une extraordinaire (6 mai 2022) ;
- finalisé et transmis pour approbation en Conseil des Ministres son Plan Stratégique et son Plan d'Action 2023-2027 ;
- organisé deux ateliers de renforcement des capacités techniques de son personnel, des Conseillers et des cadres des ministères en charge de l'éducation sur (i) la structure et le fonctionnement des organisations et (ii) la rédaction des actes normatifs.

Les sections qui suivent présentent par fonction, les efforts déployés par le CNE pour mieux réguler le SEN.

4.1 Orientation du SEN

À travers la fonction "Orientation", le CNE (i) conduit ou coordonne des études et réflexions prospectives sur le SEN, (ii) se prononce sur des actes réglementaires relatifs aux nominations, aux mutations, au dispositif institutionnel des structures, etc.

Au titre de l'année 2022, la CNE a émis 93 avis répartis ainsi qu'il suit :

- 3 avis sur des documents de stratégies et projet de budget ;
- 34 avis sur des actes réglementaires en majorité des projets d'arrêtés ou de décrets portant AOF des ministères, des structures, des commissions/comités et des projets de statuts d'organismes ;
- 54 avis sur des projets de nominations aux postes de responsabilités, de mutations et de décharges ;

- 1 avis sur le projet d'arrêté portant créations, extensions, scissions, changements de dénomination, fermeture et transferts de sites des écoles maternelles et primaires publiques pour l'année scolaire 2022-2023 ;
- 1 avis sur une décision majeure notamment le projet d'arrêté interministériel portant généralisation, à titre expérimental, de la mesure d'exonération des frais de contribution scolaire des élèves filles des classes de la sixième en terminale des établissements publics de l'ESG au Bénin.

Au sujet des trois avis émis par le CNE sur les documents de stratégies et projets, deux sont réservés. Ils concernent la note conceptuelle d'élaboration du plan de développement des ressources humaines du MESTFP et le rapport diagnostic de la stratégie nationale de l'ESG (SN-ESG). Pour la note conceptuelle, le MESTFP a satisfait à 2 recommandations sur les 4 fondants la réserve du CNE. Au niveau du rapport diagnostic de la SN-ESG, il est fondamentalement reproché au MESTFP, la caducité des données utilisées ; ce qui ne garantit pas la formulation d'un cadre stratégique approprié.

Le troisième avis émis est favorable et est relatif à la fongibilité de crédits au sein du programme budgétaire "Enseignement secondaire général". Grâce à cet avis, le MESTFP pourra prendre convenablement en charge les mesures de promotion de l'excellence et de soutien à la scolarisation des filles dans les sous-secteurs de l'ESG et de l'EFTP. Cet avis conforme du CNE est renforcé par celui émis pour permettre au Gouvernement de procéder à la généralisation, à titre expérimental dans 20 communes, de l'exonération des frais de scolarité des élèves filles des classes de la sixième en terminale des établissements publics de l'ESG au Bénin.

Par ailleurs, à la demande du Gouvernement, des réflexions ont été engagées sur la gouvernance des DDESTFP²⁴ et des DDEMP²⁵, lesquelles ont permis de décider de la nomination de leurs responsables à l'issue d'un recrutement par appel à candidatures. À cet effet, sous la supervision du CNE, un Comité interministériel a été mis en place pour procéder au renouvellement des postes de DDEMP et de DDESTFP. Les résultats définitifs de la sélection sur le 1^{er} appel à candidatures ont été rendus publics fin novembre 2022. Les travaux du Comité se sont poursuivis au cours du premier trimestre de l'année 2023 avec la publication des résultats définitifs de la sélection du 2^{ème} appel à candidatures pour les postes qui n'étaient pas couverts.

Cette réforme majeure marque une nouvelle ère dans la gouvernance des directions déconcentrées et dans la coordination des écoles et établissements des sous-secteurs des EMP, de l'ESG et de l'EFTP.

²⁴ Direction départementale des enseignements secondaire, technique et de la formation professionnelle

²⁵ Direction départementale des enseignements maternel et primaire

Au regard du nombre d'avis émis par le CNE, notamment les recommandations formulées et les réserves exprimées d'une part, et de la conduite diligente de la réforme sur le recrutement des DDEMP et des DDESTFP d'autre part, le CNE a contribué à l'amélioration de la gouvernance du SEN.

Cependant, le retard qu'accusent les ministères en charge du secteur de l'éducation dans l'actualisation du PSE 2015-2030 nécessite de la part du CNE, des actions spécifiques pour permettre à l'ensemble du secteur de l'éducation de disposer des orientations compatibles avec les exigences nationales et internationales.

4.2 Coordination du SEN

Dans l'accomplissement de la fonction de "coordination", le CNE garantit la synergie et promeut le dialogue entre les différentes catégories d'acteurs.

Au cours de l'année 2022, cette fonction a été prise en charge à travers :

- la tenue des concertations quadrimestrielles avec les Ministres en charge du secteur de l'éducation ;
- la tenue des concertations avec divers acteurs du SEN ;
- l'examen et le règlement de différends entre diverses catégories d'acteurs du SEN sur la base des plaintes reçues.

Pour assurer une meilleure coordination du SEN, il a été mis en place depuis 2021 un cadre de dialogue entre le Bureau Exécutif du CNE et les trois Ministres chargés de l'éducation. En 2022, trois séances (22 mars, 12 juillet et 29 novembre 2022) se sont tenues au siège du CNE et ont permis d'aborder des questions d'intérêts majeurs pour le secteur de l'éducation. Au nombre de ces questions, on peut citer :

- la formation et le paiement 12 mois sur 12 des Aspirants au Métier d'Enseignant (AME) ;
- la mise à disposition des établissements privés de manuels scolaires et de matériels didactiques ;
- la soumission à bonne date des dossiers de mutation et de nomination ;
- le suivi de la mise en œuvre des recommandations et de la feuille de route du séminaire de préparation de la rentrée scolaire et universitaire 2021-2022 ;
- le suivi par les ministères des avis, directives et décisions du CNE ;
- la problématique de la baisse des effectifs dans certains départements du pays ;

- la relecture des textes encadrant les différentes autorisations au profit des établissements privés d'enseignement ;
- la mise en place du Système d'Information et de Gestion de l'Education (SIGE) dans les ministères de l'éducation.

La revue quadrimestrielle des actions majeures effectuée par le BE du CNE et les Ministres chargés de l'éducation a contribué à la décision du Gouvernement de rémunérer les AME pour 11 mois au lieu de 09 mois auparavant²⁶. Cette revue a servi de catalyseur à la soumission par le MEMP et le MESTFP respectivement fin avril et fin juin, des dossiers de mutation et de nomination. De plus, des efforts ont été consentis pour mettre à la disposition des écoles primaires privées des manuels de français et de mathématiques de CI et de CP, même si les organisations patronales continuent de déplorer leur insuffisance. En ce qui concerne la relecture des textes règlementaires encadrant les différentes autorisations au profit des établissements privés d'enseignement, sur insistance du CNE, un avant-projet de décret, actualisant les trois textes actuellement en vigueur, a été rendu disponible. Les séances d'examen de sa cohérence intra et intersectorielle et d'harmonisation des points de vue entre les acteurs des trois ordres d'enseignement n'ont pas encore eu lieu.

En outre, la mise en place et le fonctionnement du Comité de suivi des travaux du séminaire de préparation de la rentrée scolaire et universitaire 2021-2022 ainsi que la présentation aux séances avec les Ministres du point de mise en œuvre des recommandations et de la feuille de route, ont contribué à la réalisation diligente des activités ayant concouru au bon démarrage de la rentrée scolaire et universitaire 2022-2023 et au bon déroulement des activités pédagogiques et académiques.

Quant au suivi par les ministères des avis, directives et décisions du CNE, des améliorations sont encore attendues et il importe pour le CNE de renforcer les capacités techniques des cadres des ministères sur les outils déployés à cet effet.

Pour ce qui est de la baisse continue des effectifs observée ces dernières années au niveau des trois ordres d'enseignement, il est envisagé la réalisation, sous la supervision du CNE, d'une étude holistique qui n'occultera pas des analyses par sous-secteur. Dans la même veine, préoccupés par la fiabilité des statistiques, les membres du BE du CNE et les Ministres chargés de l'éducation ont décidé de procéder, en attendant la mise en place d'un SIGE pour l'ensemble du secteur de l'éducation, au développement dans les sous-secteurs EMP, enseignement supérieur, recherche et innovation, des systèmes d'information compatibles avec des modules déjà existants tels que educmaster, e-résultats, après-mon-bac, e-service, etc. Cette décision s'est, entre autres, fondée sur les

²⁶ Compte rendu du Conseil des Ministres du 07 décembre 2022

conclusions d'une mission d'observation et d'appréciation par le CNE des installations du SIGE au niveau du MEMP, effectuée le lundi 24 janvier 2022.

En dehors des séances de revue quadrimestrielle entre le CNE et les Ministres chargés de l'éducation, d'autres séances de travail se tiennent pour statuer sur des dossiers spécifiques au nombre desquelles, il convient de citer :

- les séances de travail sur les résultats provisoires et définitifs de la sélection sur appel à candidature des DDEMP et des DDESTFP : mardi 4 octobre 2022 avec les trois ministres en charge de l'éducation et lundi 28 novembre 2022 avec le MEMP et le MESTFP ;
- la séance de travail du lundi 21 novembre 2022 avec le MESRS et le MESTFP sur les résultats des investigations menées par le CNE sur les graves irrégularités qui ont conduit à la suspension, à titre conservatoire, des examens nationaux de BAPES et de CAPES ;
- la séance de travail du lundi 05 décembre 2022 avec le MESTFP sur l'organisation du BEPC à délibération unique.

Outre les séances avec les Ministres, le CNE s'est entretenu avec d'autres acteurs du SEN notamment :

- le Directeur Général de l'ADET sur les relations entre la mission de son organisation, le MESTFP et le MESRS ;
- les Recteurs des quatre universités publiques sur la gouvernance administrative et académique en l'occurrence la mise en œuvre des offres de formation, l'état d'avancement des projets de développement présentés dans les dossiers de candidature, l'harmonisation des règlements intérieurs et des règlements pédagogiques, la modernisation des dispositifs de délivrance des attestations de diplôme et autres titres académiques ;
- le Directeur général de l'INIFRCF sur la réforme curriculaire dans l'ESG et la mise en œuvre de la bivalence ;
- la Direction des Arts et du Livre du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts (MTCA) pour la prise en compte des ouvrages primés dans les programmes d'enseignement et de formation des établissements scolaires et professionnels ;
- les promoteurs des EPES sur d'une part, la suspension des examens nationaux de BAPES et de CAPES et d'autre part, les résultats définitifs des investigations menées par le CNE sur les irrégularités ayant conduit à la suspension desdits examens ;

- les responsables des organisations syndicales faîtières du MESTFP pour des clarifications sur le contenu de l'appel à candidature aux postes de DDEMP et de DDESTFP ;
- les Organisations Non Gouvernementales (ONG) œuvrant dans le secteur de l'éducation ;
- les particuliers, pour des préoccupations diverses dont des plaintes à l'issue desquelles le CNE a émis des avis et a formulé des recommandations à l'endroit des Ministres concernés et des conseils aux requérants.

4.3 Suivi et évaluation du SEN

En tant qu'organe de suivi et d'évaluation du SEN, le CNE est appelé à rappeler à l'ordre les auteurs des éventuelles déviations et à produire des évidences pour éclairer la prise de décisions stratégiques et opérationnelles dans le secteur de l'éducation.

Au cours de l'année 2022, les actions majeures réalisées sont relatives à :

- l'élaboration et à l'adoption du rapport 2021 sur l'état du SEN ;
- la restructuration du dispositif institutionnel et technique d'élaboration du compte rendu semestriel sur la situation nationale du secteur de l'éducation et du rapport annuel sur l'état du SEN ;
- l'organisation des missions d'observations.

Conformément aux dispositions de l'article 9 du décret 2018-395 du 29 août 2018 portant AOF du CNE, le Président du CNE a adressé le 10 août 2022 au Président de la République, le rapport 2021 sur l'état du SEN après son adoption en Assemblée plénière tenue les 28 et 29 juillet 2022.

Dans le but d'une part, d'assurer la disponibilité à bonne date du compte rendu semestriel sur la situation nationale du secteur de l'éducation et du rapport annuel sur l'état du SEN et d'autre part, d'améliorer la qualité de leur contenu, un nouveau dispositif d'élaboration desdits documents a été conçu et mis en place sur les plans institutionnel²⁷ et technique. Des innovations sont apportées à ces deux documents et le présent rapport 2022 sur l'état du SEN en est une illustration.

En plus du rapport 2021 sur le SEN, le CNE a effectué deux missions d'observations en vue de disposer des données probantes utiles à la prise de décisions.

²⁷ Cf. Note de service indiquée au point 1.3

La première mission effectuée le lundi 24 janvier 2022 a consisté à observer puis à apprécier l'état d'avancement de la mise en place du SIGE et de ses installations au niveau du MEMP. Les équipements sont acquis et installés mais l'application "SIGE" devant permettre de les éprouver n'est pas réceptionnée. De plus, de nouveaux besoins sont apparus et il urge de les prendre en compte pour se conformer aux réformes gouvernementales des secteurs de l'éducation et du numérique. Ainsi, en référence aux résolutions des revues quadrimestrielles avec les Ministres, un système d'information s'inspirant de la plateforme *Educmaster* du MESTFP, sera développé au niveau du MEMP.

La seconde mission réalisée du 24 au 30 avril 2022 dans les écoles primaires publiques et privées de 11 départements visait à s'informer et à apprécier d'une part, l'expérimentation des curricula révisés de français et de mathématiques au CI et d'autre part, les dispositifs d'installation des nouveaux EPES.

L'analyse des informations recueillies sur le terrain souligne la pertinence de la réforme curriculaire dans sa mise en œuvre et la satisfaction de tous les acteurs. En effet, la mission a constaté que d'une part, les enseignants se retrouvent mieux et arrivent à transmettre le message et, d'autre part, les réactions des apprenants sont assez encourageantes. Toutefois, il est recommandé d'assurer à l'avenir une meilleure préparation technique des formations des enseignants et une meilleure implication des acteurs des structures déconcentrées en vue de l'atteinte diligente des objectifs escomptés.

Concernant les nouveaux EPES, la mission a mis en exergue de graves irrégularités du point de vue de la sécurité du site, de la logistique et de l'équipement didactique ainsi que d'importants écarts entre les renseignements contenus sur la fiche de visite transmise par le MESRS et la réalité sur le terrain. Une séance d'information et d'indication de mesures correctives s'est tenue le 09 juin 2022 avec le Directeur Général de l'Enseignement Supérieur, en vue d'améliorer le processus d'autorisation d'ouverture et d'extension.

En somme, à travers les activités réalisées en 2022, le CNE s'évertue à jouer le rôle d'observatoire du SEN qui lui est dévolu en aidant le Gouvernement à prendre des décisions basées sur des données probantes.

4.4 Décisions au sein du SEN

À travers la fonction de décision, le CNE définit les normes et standards applicables dans le SEN.

La présente section aborde dans un premier temps, les travaux effectués par le CNE qui appellent des décisions au sein du SEN et dans un deuxième temps, les décisions qu'il a prises à travers les avis émis.

Les réalisations majeures se présentent ainsi qu'il suit :

- l'évaluation des irrégularités dénoncées dans le cadre de l'organisation et de la délibération du concours du Certificat d'Aptitude à la Fonction de Conseiller Pédagogique (CAFCP), session 2021 ;
- l'évaluation du processus de délivrance des attestations de diplômes ou autres titres à la Faculté des Sciences Humaines et Sociales (FASHS) de l'UAC ;
- la suspension, à titre conservatoire, des travaux des examens nationaux du BAPES et du CAPES et la réalisation des investigations sur la régularité des conditions de leur organisation ;
- la finalisation de l'évaluation de la gouvernance administrative et pédagogique des écoles et formations doctorales ;
- la tenue du séminaire de préparation de la rentrée scolaire et universitaire 2022-2023 ;
- la conduite de la formulation en cours de la réforme sur la qualité et le contrôle de qualité dans les EMP et l'ESG.

Dans l'accomplissement de sa mission de régulation du SEN, le CNE reçoit des informations ou est saisi par des plaintes dénonçant des irrégularités entachant certaines activités ou interventions des acteurs. Dans son mode opératoire, après triangulation des informations, le CNE diligente des Comités composés de Conseillers et de cadres avec des cahiers de charge bien précis. Des décisions fondées sur les résultats et conclusions des travaux des Comités sont prises, les travaux desdits Comités étant caractérisés par des démarches méthodologiques rigoureuses. C'est le cas des trois premiers dossiers cités plus haut.

Ainsi, en réponse à deux plaintes dénonçant des irrégularités qui auraient entaché l'organisation du CAFCP, session d'août 2021, il a été mis en place un comité d'évaluation²⁸ chargé d'examiner le bien-fondé des allégations avancées par les plaignants et de proposer l'amélioration des textes et du dispositif d'organisation du CAFCP. Après

²⁸ cf. note de service n°020-2021/CNE/P/SE/RCAF/SA du 28 septembre 2021 portant création, organisation et fonctionnement d'un comité d'évaluation des irrégularités dénoncées dans le cadre de l'organisation et de la délibération du concours probatoire du CAFCP, session de 2021

revue documentaire, investigations, auditions et analyses, le Comité a conclu qu'il n'y a ni fraude, ni tentative de fraude, même si certaines insuffisances mises en évidence méritent d'être corrigées. Des recommandations formulées à cet effet se présentent dans l'encadré 1 ci-après.

Encadré 1 : Recommandations du CNE à l'endroit du MEMP pour l'amélioration de l'organisation du concours probatoire du CAFCP

- faire respecter rigoureusement les textes régissant l'organisation du CAFCP ;
- procéder à la relecture de l'arrêté interministériel année 2001 n°13/MFPTRA/MEPS/MEF/DC/SGM du 19 février 2001 instituant le CAFCP des enseignements maternel et primaire, afin d'intégrer au nouvel arrêté, les apports pertinents contenus dans les différentes notes de service et le communiqué radiodiffusé portant ouverture du registre d'inscription au CAFCP ;
- publier à l'avenir la totalité de l'article 10 de l'arrêté interministériel instituant le CAFCP dans le communiqué radiodiffusé portant ouverture du registre d'inscription au CAFCP, afin que les candidats et les concepteurs d'épreuves soient informés des objectifs spécifiques de chaque épreuve écrite de ce concours ;
- rationaliser les structures, notamment les commissions chargées de gérer les différentes phases du concours dans la perspective d'une relecture nécessaire de l'arrêté interministériel instituant le CAFCP ;
- motiver les concepteurs des épreuves, afin de renflouer à nouveau la banque de données des épreuves de la Direction des Examens et Concours (DEC) qui s'assèche au fil des années.

Source : Rapport du Comité d'évaluation des irrégularités dénoncées dans le cadre de l'organisation et de la délibération du concours probatoire du CAFCP, session de 2021, CNE, mars 2022.

La mise en œuvre par le MEMP de ces recommandations permettra d'éviter des plaintes de même nature et de lever toute suspicion dans l'organisation des concours professionnels.

Également saisi par des plaintes de désagréments causés par des difficultés d'accès des étudiants à leurs attestations de diplôme ou autres titres académiques dans certaines entités des universités publiques notamment la FASHS, il a été mis en place un comité technique²⁹ chargé d'évaluer le processus de délivrance des attestations et titres. Après investigations, visites de terrain et échanges avec les acteurs, le comité a relevé des irrégularités, apprécié leur degré de pertinence et de gravité, puis formulé des recommandations. Pour donner suite à certaines de ces recommandations, la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a organisé une séance de partage d'expériences entre les Unités de Formation et de Recherche (UFR) modèles et celles à gros effectifs en matière de numérisation du processus de délivrance des actes et de répartition optimale des responsabilités au niveau du service de la scolarité. De plus, à

²⁹ Note de service n°024-2021/CNE/P/SE/RCAF/SA du 09 décembre 2021

l'occasion des concertations avec les Recteurs (cf. point 4.2 ci-dessus), le BE du CNE est revenu avec insistance sur ces préoccupations. Bien que des efforts restent à consentir, cette veille du CNE a contribué à enregistrer des progrès dans la délivrance desdits documents.

Aussi, ayant été informé de l'existence d'irrégularités susceptibles d'entacher la crédibilité des examens nationaux de BAPES et de CAPES, session d'octobre 2022 et ayant constaté le bien-fondé de certaines dénonciations, le CNE, a-t-il procédé à titre conservatoire, à la suspension du démarrage desdits examens en vue de mieux appréhender les formes et l'ampleur des irrégularités, objet de dénonciations.

Les investigations et échanges menées par le CNE, de concert avec toutes les parties prenantes y compris les EPES sur les conditions d'organisation de ces examens, ont mis en évidence l'étendue, la pertinence et la gravité des irrégularités. Le rapport qui en est issu a débouché sur une liste nominative des candidats éligibles et non éligibles à ces examens avec des indications sur les réserves et recommandations du CNE. Les pistes d'amélioration consistent en priorité à (i) une revue profonde du dispositif de formation des élèves-professeurs dans les EPES, (ii) une synergie d'action entre les structures d'assurance qualité (DGES/MESRS et DIPIQ/MESTFP) et (iii) une régularisation par les EPES de la situation des candidats non éligibles en se fondant sur les réserves formulées par le CNE.

Ainsi, ces travaux du CNE ont évité d'accentuer la dégradation de la qualité de la formation des formateurs déjà objet de réflexions au plan national notamment dans le cadre de la formulation de la réforme sur la qualité et le contrôle de qualité dans les enseignements maternel, primaire et secondaire général.

En effet, à l'initiative du Chef de l'État et à l'issue des échanges de haut niveau sur la qualité et le contrôle de qualité, il a été créé deux organes³⁰, un Comité de pilotage et un Comité technique chargés d'élaborer les documents de la réforme, de coordonner et de contrôler sa mise en œuvre. Placés sous la coordination du Président du CNE, ces comités ont déjà rendu disponibles le cadre de référence de la réforme validé par le Chef de l'État.

Soucieux de la qualité de la formation dans l'enseignement supérieur à travers l'amélioration de la gouvernance des universités publiques, le CNE a initié l'évaluation de la gouvernance administrative, pédagogique et financière des écoles et formations doctorales des quatre universités publiques du Bénin. Le projet de rapport d'évaluation a été validé par les Commissions, le 16 décembre 2022. Cette évaluation conclut à une faible efficacité administrative, pédagogique et financière des écoles doctorales et suggère de

³⁰ décret n° 2022-240 du 13 avril 2022 portant mise en place des organes chargés de la préparation, de la supervision et de la coordination de la réforme relative à la qualité et au contrôle de la qualité dans les enseignements maternel, primaire et secondaire général

profondes réformes en dépit de la prise des décrets n°2022-151 et n°2022-152 du 02 mars 2022 fixant dans les universités publiques le cadre de création et d'organisation respectivement des chaires et des écoles doctorales. La validation au cours de l'année 2023 par les différentes parties prenantes des résultats de l'étude et l'adoption par le Gouvernement des propositions de réforme permettront de relever l'efficacité des écoles doctorales.

Pour améliorer les performances scolaires et universitaires, il a été convenu de concert avec les Ministres chargés de l'éducation, d'organiser chaque année au mois d'août, sous l'égide du CNE, un séminaire de préparation de la rentrée scolaire et universitaire. Ledit séminaire permet de poser des bases claires et soutenables de réussite de la rentrée scolaire et universitaire à venir à travers l'adoption d'une feuille de route et des recommandations.

Pour le compte de la rentrée scolaire et universitaire 2022-2023, ce séminaire s'est effectivement tenu du 23 au 24 août 2022. Un Comité interministériel³¹ a été mis en place pour assurer le suivi des 44 activités inscrites dans la feuille de route et des 18 recommandations majeures retenues. Les efforts dans la réalisation des activités (34 exécutées ou en cours d'exécution) et dans la mise en œuvre des recommandations ont permis d'assurer un bon déroulement de la rentrée scolaire et universitaire 2022-2023 et d'avoir une année scolaire et universitaire 2022-2023 apaisée.

S'agissant des avis, le CNE en a émis 64 répartis ainsi qu'il suit :

- 11 avis sur les projets d'arrêtés portant organisation et déroulement des examens et concours de l'ESG et de l'ÉFTP, session 2022 ;
- 12 avis sur les projets d'arrêtés interministériels portant mise en formation (à titre de régularisation) ;
- 7 avis sur les projets d'arrêtés portant créations, extensions, scissions, changements de dénomination et transferts de sites des écoles maternelles, primaires et des établissements secondaires publics et privés au titre des années scolaires 2020-2021 (à titre de régularisation) et 2021-2022 ;
- 4 avis sur l'extension de filières dans les EPES ;
- 3 avis sur la délivrance des attestations et diplômes des examens nationaux de licence et de master ainsi que la reconnaissance et la cosignature des diplômes délivrés par les EPES avant mars 2017 ;

³¹ Note de service 007-2022/CNE/P/SE/RCAF/SA du 19 octobre 2022

- 3 avis sur les travaux des sessions de la Commission Nationale d'Études des Équivalences de Diplômes (CNEED) ;
- 2 avis sur l'organisation des épreuves pratiques de l'examen national du BAPES et du CAPES des EPES ;
- 2 avis sur les AME dans l'enseignement supérieur ;
- 2 avis sur le cadre général et d'organisation des chaires et des écoles doctorales
- 1 avis sur les conditions d'intervention de l'organe national de contrôle et d'éthique dans l'enseignement supérieur dans les EPES ;
- 17 avis sur des actes portant sur d'autres questions afférentes aux choix fondamentaux.

À travers ses avis (favorables avec ou sans recommandations, réservés avec ou sans recommandations, levés de réserves), le CNE assure un encadrement conséquent des acteurs du SEN notamment des ministères dans la formulation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des interventions publiques du secteur de l'éducation.

5. LA CONTRIBUTION DES AGENCES ET ORGANES SPECIALISÉS : DES ACQUIS À CONSOLIDER

Dans le but d'accélérer la mise en œuvre des réformes, le Gouvernement a créé et rendu fonctionnels certains organes et agences en soutien aux trois ministères en charge du secteur de l'éducation.

La présente partie est consacrée à la présentation de la contribution de la Cellule Éducation, de l'ACISE, de l'ADET et de l'ADSC, toutes placées sous tutelle de la Présidence de la République. Il est également présenté ici la contribution du Secrétariat Permanent du Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Education (STP-PDDSE) placé sous-tutelle du MEMP.

5.1. Cellule Éducation de la Présidence de la République

Conformément à ses attributions, la Cellule Éducation a effectué en 2022 au niveau du sous-secteur "Enseignement Maternel et Primaire", cinq missions (mars, mai, octobre, novembre et décembre) de contrôle dans 3 531 écoles à cantines scolaires. Ces missions ont mis en évidence la persistance des détournements des vivres par les enseignants ou/et les cuisinières ainsi que le problème lié à la sécurisation des vivres en raison des cambriolages fréquents enregistrés. De plus, se référant au point 2.1.4, les cantines de certaines écoles dans l'Alibori et dans l'Atacora n'ont pas fonctionné du fait de la fermeture causée par la situation sécuritaire.

Les descentes de la Cellule en 2021 et en 2022 ont contribué à l'amélioration de la gouvernance administrative et pédagogique des écoles notamment la gestion des cantines scolaires à travers les constats effectués, les recommandations formulées directement aux acteurs sur le terrain et les sanctions issues des constats.

La sensibilisation des acteurs et la mise en œuvre des recommandations des rapports de missions de la Cellule participent de la consolidation des acquis de l'alimentation scolaire à travers :

- le fonctionnement plus régulier de la cantine ;
- la mobilisation des conseils communaux et préfectoraux tant financièrement qu'en nature pour la régularité de la cuisson ;
- la réduction des détournements de vivres ;
- la mobilisation de certaines ONG et PTF pour appuyer les cantines dans la construction de cuisines et magasins.

5.2. Agence pour la Construction des Infrastructures du Secteur de l'Education

Au cours de l'année 2022, l'ACISE a construit et réhabilité au profit du MESTFP et du MESRS plusieurs infrastructures pour un coût total de 9 687 681 747 FCFA dont 5 333 457 704 FCFA pour le MESTFP et 4 354 224 043 FCFA pour le MESRS.

Pour le compte du MESTFP, il s'agit de la construction d'une École des Métiers du Numérique (EMN), la réhabilitation des bâtiments administratifs ainsi que la construction et l'équipement des modules de salles de classe, des blocs administratifs et des latrines dans plusieurs collèges des départements de l'Ouémé, du Plateau, du Zou, des Collines, du Borgou et de l'Alibori.

En ce qui concerne le MESRS, les travaux réalisés sont relatifs à la construction de l'Institut de Mathématiques et de Sciences Physiques (IMSP) de Dangbo et à la 2^{ème} phase de la construction et de l'équipement de l'École Normale Supérieure de l'Enseignement Technique (ENSET) de Lokossa.

En dehors de ces réalisations, plusieurs infrastructures sont en cours de réalisation au profit des trois (3) ministères en charge de l'éducation pour un coût total de 16 453 155 060 FCFA dont 1 699 889 917 FCFA pour le MEMP, 5 481 891 116 FCFA pour le MESTFP et 9 271 374 027 pour le MESRS.

Par ailleurs, d'autres travaux ont été lancés en 2022 au profit du MEMP et du MESTFP pour un montant de 7 491 480 558 FCFA.

Le détail des réalisations par ministère est présenté dans la rubrique 6.4 consacrée à l'analyse détaillée des dépenses.

5.3. Agence de Développement de l'Enseignement Technique

Créée pour coordonner la mise en œuvre de la SN-EFTP, l'Agence de Développement de l'Enseignement Technique (ADET), de concert avec le MESTFP, a :

- assuré le financement pour la construction de seize (16) Lycées Techniques Agricoles (LTA) sur les trente prévues et sept (07) écoles des métiers de référence ;
- réalisé les études de faisabilité technique, économique et financière de mise en place des Unités Économiques à Vocation Pédagogique (UEVP) des LTA et le screening environnemental des sites des LTA ;
- démarré l'état des lieux des infrastructures des seize (16) Lycées Techniques Professionnels (LTP) existants,
- poursuivi la recherche de financement pour la réhabilitation, la construction et l'équipement des LTP ;

- démarré l'élaboration des curricula de formation en collaboration avec France Education Internationale (FEI) et les acteurs nationaux au profit des LTA et cinq (5) écoles des métiers ;
- renforcé d'une part, les capacités en anglais des six cent soixante-deux (662) AME et des 4 élèves professeurs certifiés sélectionnés en 2021 au profit des LTA et d'autre part, démarré leur formation professionnelle avec les experts de l'Université du KwaZulu-Natal en Afrique du Sud ;
- démarré la mobilisation des expertises pour les études de la réforme sur la gouvernance de l'EFTP avec le concours financier de la Banque ;
- rendu disponibles les esquisses et les études d'avant-projet sommaire des infrastructures pré validées, pour la mise en place de 6 lycées scientifiques et de 2 écoles normales supérieures destinées à la valorisation et la promotion des matières scientifiques au Bénin.

5.4. Agence de Développement de Semé City (ADSC)

Au cours de l'année 2022, l'ADSC a réalisé plusieurs activités majeures au nombre desquelles, on peut citer :

- la signature de plusieurs contrats de partenariats avec des institutions académiques internationales et des entreprises ;
- le démarrage des activités du Centre de langues de Sèmè City avec 218 apprenants formés en anglais ;
- le lancement des programmes et projets ci-après :
 - le Projet de Formation Professionnelle pour l'Entreprenariat et l'Emploi (FP2E) ;
 - le programme de formation continue en intelligence artificielle organisé avec l'Université de Sorbonne, pour lequel une première cohorte de 13 apprenants a été déjà formée ;
 - le programme de formation continue sur les matériaux innovants et la durabilité organisé avec Sorbonne Université qui a réuni une trentaine d'apprenants du pays et de la sous-région ;
 - l'initiative African Cities Lab, la plateforme de MOOC sur les thématiques de l'urbanisme en Afrique, en partenariat avec l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL) ;

- la formation autour de la plateforme X-TechLab qui est une formation de pointe sur la cristallographie, l'ingénierie mathématiques et les techniques de diffraction et d'imagerie X.

L'ADSC a également reçu les propositions d'offres des institutions académiques de rang international qui ont soumis des projets de formation diplômantes dans des filières potentiellement à fort impact pour le développement socio-économique.

5.5. Secrétariat Technique Permanent du Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Education

Avec l'appui des experts de l'UNESCO/IIEP, pôle de Dakar, les travaux réalisés par le STP-PDDSE en 2022 se sont essentiellement appesantis sur l'actualisation du PSE 2018-2025 à travers :

- la poursuite de l'actualisation de la note d'analyse sectorielle de l'éducation en vue d'établir un bon diagnostic pour l'ensemble du secteur de l'éducation ;
- le démarrage des travaux de mise à jour du modèle de simulation financière sur l'extension de l'éducation de base en terminale. Ces travaux devront déboucher sur trois (03) scénarii pour permettre au Gouvernement dans un premier temps, d'opérer un choix optionnel et soutenable et dans un deuxième temps, d'engager le dialogue avec les autres parties prenantes du processus sur l'option retenue.

En résumé, il convient que les recommandations de la Cellule Éducation soient mises en œuvre par les acteurs du SEN en vue de l'amélioration significative de la gouvernance administrative, financière et pédagogique des écoles et établissements de formation.

Quant à l'ADET et à l'ACISE, elles devront poursuivre les travaux en cours et mettre en œuvre les résultats et recommandations des études réalisées en vue de la mise en service au cours des prochaines années, des infrastructures scolaires dont les LTA, les écoles des métiers de référence et les lycées scientifiques.

Au niveau de l'ADSC, il s'agira d'assurer le suivi de l'insertion professionnelle des divers apprenants ayant bénéficié de son assistance.

6. UNE BAISSÉ DE CONSOMMATION FINANCIÈRE PRÉJUDICIABLE À L'ACCROISSEMENT DES ALLOCATIONS BUDGÉTAIRES AU SECTEUR DE L'ÉDUCATION

En vertu du droit et des agendas internationaux de développement, les États ont l'obligation d'utiliser le maximum des ressources dont ils disposent pour mettre en œuvre le droit à l'éducation. L'investissement dans ce secteur est productif à moyen et long terme en raison de son rôle crucial dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités.

Depuis 2016, le Gouvernement du Bénin a érigé l'éducation au rang des priorités de la transformation structurelle de l'économie, en témoigne les ressources qui y sont affectées. Cette volonté se traduit par la mise en œuvre des réformes et programmes destinés à améliorer l'accès, l'équité, l'inclusion, la rétention et la qualité de l'éducation.

Hormis l'État, d'autres acteurs contribuent au financement de l'éducation. Il s'agit notamment, des ménages, des collectivités territoriales, des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), des Organisations de la Société Civile (OSC) dont les Organisations Non Gouvernementales (ONG).

L'objectif de ce chapitre est d'analyser l'évolution des allocations budgétaires et des dépenses publiques d'éducation à travers celles du CNE, des trois (03) ministères en charge de l'éducation et des agences spécialisées³².

Les dépenses publiques par apprenant de chaque sous-secteur de l'éducation formelle, c'est-à-dire les coûts unitaires, sont également analysées.

6.1 Contribution des PTF

Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) occupent une place fondamentale, aux côtés du Gouvernement, dans la mise en œuvre des réformes et actions s'inscrivant dans l'atteinte des objectifs définis dans le PSE 2018-2030. Leurs interventions dans le secteur de l'éducation sont sous forme d'appui budgétaire ou à travers des projets et programmes.

Au titre de l'exercice budgétaire 2022, les PTF appuyant le secteur de l'éducation avaient mobilisé plus de 33 616,14 millions de FCFA (dons et prêts)³³ en soutien à la mise en œuvre des politiques et stratégies du secteur. Les rubriques qui suivent, présentent les grandes réalisations de certains PTF au profit du secteur de l'éducation.

³² L'ACISE, l'ADET, l'ADSC

³³ Loi de finances rectificative gestion 2022 : sommes des dons et prêts imputés aux ministères en charge de l'éducation.

6.1.1 Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), Chef de file des PTF du secteur de l'éducation

L'UNICEF, à travers le Programme Education de Base 2019-2023, a poursuivi en 2022, la promotion de l'éducation de base dans sa zone d'intervention notamment vingt-trois (23) communes des départements de l'Alibori, du Borgou et du Zou. Il intervient également au niveau national sur des questions stratégiques.

À cet effet, les actions majeures ci-après sont réalisées au titre de l'année 2022 :

- la mobilisation des partenaires pour la distribution gratuite de 665 849 kits scolaires dont 368 024 fournis par l'UNICEF avec extension dans les départements de l'Atacora et la Donga. Cette opération est accompagnée de la mise à la disposition des transferts monétaires au profit 15 665 filles scolarisées dans les établissements secondaires ;
- le renforcement de sept cent quatre-vingt-six (786) Comités de Gestion Scolaires (COGES) pour contribuer à la gestion participative de l'éducation suivant la méthodologie "Plan de Développement de l'Ecole" ;
- l'appui en matériels pour le développement des activités génératrices de revenus de sept (07) groupements de femmes dans le but de contribuer au fonctionnement de leurs centres de préscolarisation communautaires ;
- formation de 2 086 enseignants et directeurs d'écoles primaires sur l'utilisation des nouveaux manuels de mathématiques et de français des classes de CI et CP ;
- la dynamisation de l'encadrement et du contrôle pédagogique à travers l'appui à 257 inspecteurs, conseillers pédagogiques et enseignants chevronnés pour assurer l'encadrement pédagogique de 2 558 enseignants et personnel d'encadrement ;
- l'appui financier à la production des données statistiques dans les sous-secteurs des enseignements maternel et primaire, de l'ESG et de l'EFTP ;
- l'organisation du forum national pour l'accélération de l'éducation des filles et démarrage de la mise en œuvre des recommandations.
- l'appui à l'actualisation du plan sectoriel de l'éducation et à l'élaboration de la requête pour la mobilisation des fonds du Partenariat Mondial pour l'Éducation (PME).

6.1.2 Programme Alimentaire Mondial (PAM-Bénin)

Le Gouvernement a confié au PAM, en maîtrise d'ouvrage délégué (MOD), la mise en œuvre du PNASI. En 2022, le taux de couverture est passé de 51% à 75%, soit 5 351 écoles

primaires publiques avec un taux de réalisation de 95% (158 jours de fonctionnement effectif sur les 167 jours réels de classe).

En somme pour l'alimentation scolaire, 1 164 273 élèves dont 541 258 filles (46%) en sont bénéficiaires. Parmi eux, 1 043 499 (90%) ont été pris en charge par le PNASI et 120 774 (10%) par des fonds mobilisés par le PAM auprès d'autres bailleurs (Pays-Bas, Allemagne et la Fondation Choithrams).

Ces livrables ont été rendus possibles grâce à :

- la distribution de 24 214,4 tonnes de vivres, toutes denrées confondues (maïs, riz, pois jaune, niébé blanc, huile enrichie, sel iodé) dans les 5 351 écoles ;
- la mise en place de 376 172 kits de couverts (bol, gobelet et cuillère) au profit de 1 487 nouvelles écoles ;
- la formation de plus de 600 agents des ONG impliquées dans la mise en œuvre du PNASI ;
- la tenue des séances d'éducation nutritionnelle et de promotion de l'hygiène en milieu scolaire durant toute l'année : un recueil de mets a été développé et mis à la disposition des écoles pour faciliter la préparation de mets variés, à base de produits locaux, dans les cantines scolaires ;
- le renforcement de capacités de 600 petits producteurs, avec l'appui du Projet Beyond Cotton en coopération avec le Centre d'excellence du PAM au Brésil, sur les bonnes pratiques agricoles notamment l'agriculture contractuelle et les activités post-récoltes pour éviter les pertes ;
- la dotation de 15 coopératives agricoles en équipements de gestion post récolte (balances, humidimètres, etc.) : ceci a concouru à l'achat de 901 tonnes de céréales auprès de petits producteurs et productrices suivi d'une bonne expérience des livraisons directes de vivres dans les écoles par les coopératives ;
- la poursuite du développement de partenariats (Agences du Système des Nations Unies, secteur privé, etc.) pour la construction d'infrastructures dédiées à la cantine scolaire et à l'accès à l'eau potable ;
- l'appui du MEMP dans le processus d'élaboration de la Loi sur l'alimentation scolaire dont l'avant-projet est finalisé ;
- la dotation de l'INFRE de trente (30) kits de documents de gestion des cantines scolaires (guide de gestion des cantines scolaires, cahier de gestion de stocks, cahier de gestion de menus, guide de remplissage, fiche de suivi mensuel, fiche de suivi annuel, rapport de distribution) et la formation de 30 formateurs.

6.1.3 Direction du Développement de la Coopération Suisse (DDC)

À l'instar d'autres PTF, la DDC soutient le Gouvernement dans la mise en œuvre du plan sectoriel de l'éducation dans une approche dont les ONG sont les partenaires d'exécution. Au nombre de ses partenaires d'exécution, figurent :

- HELVETAS pour le Programme d'Appui à l'Education et à la Formation des Enfants exclus du système éducatif (PAEFE) ;
- Action Education et Plan International Bénin pour le Projet d'Appui à la Gouvernance et aux Initiatives Relais pour une éducation de qualité au Bénin (AGIR-Bénin) ;
- Graines de Paix à travers son programme Apprendre en Paix, Eduquer sans Violence.

De plus, la DDC est le principal partenaire qui appuie le sous-secteur de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes au Bénin, à travers le « Programme d'Appui à la Gestion Décentralisée de l'Alphabétisation phase 2 (PAGEDA2) » qui a pour objectif de promouvoir l'Alphabétisation en langue nationale en lien avec la formation professionnelle. À cet effet, les interventions majeures réalisées dans ce sous-secteur, au titre de 2022, se présentent comme suit :

- le transfert des ressources aux Communes via le guichet FADEC-Alphabétisation ;
- l'appropriation progressive de la maîtrise d'ouvrage communale de l'alphabétisation dans les communes d'intervention ;
- l'ouverture et l'animation de 304 centres d'alphabétisation de niveau 2 dans le Borgou et l'Alibori ;
- l'inscription de 7 022 apprenants dont 3 409 femmes de 15 corps de métiers dans les centres alphabétisation ;
- la mise en place et le fonctionnement de 85 bibliothèques fixes et de 28 bibliothèques itinérantes pour un nombre moyen de visites de 311 néo alphabètes par mois ;
- l'organisation des évaluations finales avec 98,6% de taux de réussite de l'ensemble des candidats et 98,7% de réussite pour les femmes ;
- la traduction en langues nationales par les Communes de tous les procès-verbaux de sessions des conseils communaux et de 210 enseignes de bureaux des services administratifs pour mettre l'information à disposition des alphabétisés ;
- la mise en place d'une plateforme numérique pour la documentation en alphabétisation en langue nationale.

6.1.4 Helvetas

Le Programme d'Appui à l'Education et à la Formation des Enfants exclus du système éducatif (PAEFE), est un programme de la Coopération Suisse pour lequel le consortium HELVETAS a été mandaté pour en assurer son exécution opérationnelle et Solidar Suisse pour la gestion pédagogique. Son objectif est d'appuyer la mise en œuvre d'offres d'éducation et de formation adaptées aux réalités socio-économiques du milieu pour les enfants de 9-15 ans exclus du système éducatif formel et susceptibles d'être généralisées ou de servir de modèle au niveau national. Ce Programme vise à :

- apprendre à lire, à écrire, à calculer et à acquérir des compétences dans sa langue maternelle, et dans la culture scientifique contenue dans les programmes de l'école primaire classique du Bénin ;
- développer des aptitudes et des connaissances sur des métiers porteurs ;
- contribuer à la valorisation des langues nationales et de la culture ;
- passer le Certificat d'Etudes Primaires (CEP) au bout d'un cursus de 4 ans.

Au titre de l'année 2022, les réalisations issues de la mise en œuvre des différentes activités du PAEFE en faveur des alternatives éducatives ont permis de faire passer le taux de réussite au CEP session 2022, dans les centres Barka de 74,2% en 2021 à 76,6% en 2022.

Au nombre des réalisations, on peut citer :

- l'ouverture de 20 nouveaux centres Barka équipés en mobiliers scolaires portant ainsi le nombre de centres à 119 avec un effectif total d'apprenants de 4 712 dont 2 752 filles ;
- la prise en charge sur financement du budget communal (salaires des animateurs, construction de salles de classe, etc) de 5 centres Barka (Kalalé, Malanville : 02, Gogounou, Parakou) sur les 20 nouveaux ouverts ;
- la dotation des centres Barka en matériels didactiques et des apprenants en fournitures scolaires ;
- la formation de 224 animateurs /enseignants (194 titulaires et 30 réservistes) en transcription et sur les contenus notionnels des documents du PAEFE pour l'encadrement des apprenants des centres Barka ;
- le renforcement des capacités de 80 Conseillers pédagogiques et 25 Inspecteurs des départements du Borgou, de l'Alibori, de l'Atacora et de la Donga en gestion efficiente des contenus de formation des curricula, en encadrement et en accompagnement pédagogique des enseignants /animateurs des centres Barka.

Au titre des autres interventions du consortium HELEVETAS, on peut citer :

- Pour le compte du projet NimDora :

- la réalisation de quatre (04) postes d'eau autonome (PEA) dans 4 écoles primaires de Ségbana et de Banikoara desservant 1 258 écoliers et enseignants ;
- la réalisation de vingt-deux (22) cabines de latrines scolaires dans 5 écoles de Ségbana et de Banikoara ;
- la formation de cent quarante-six (146) écoliers et enseignants sur la création et l'entretien du jardin scolaire ;
- la réalisation des boîtes à images sur la gestion de l'hygiène menstruelle ;
- la participation de cent cinquante (150) écoliers et enseignants à la célébration de la journée mondiale de l'hygiène menstruelle à l'EEP Lougou dans la commune de Ségbana ;
- l'élaboration et la validation d'un document d'infusion des thématiques écoles bleues dans les situations d'apprentissage du cours primaire.
- Pour le compte des projets Arzèkè et Anfanni, la formation de 1 480 jeunes dont 745 femmes des départements de l'Atacora et de la Donga, sur les métiers de l'aviculture, maraîchage, transformation agro-alimentaire et apiculture.

6.1.5 Agence Japonaise de Coopération Internationale

L'agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) est une organisation exécutive japonaise d'aide publique au développement qui apporte un soutien international aux pays en développement.

À travers son programme des volontaires japonais, elle vise essentiellement depuis 2005, à apporter une assistance humanitaire tangible aux populations béninoises notamment dans les secteurs de l'éducation, du développement rural et surtout de la santé. Ceci, pour contribuer au développement du Bénin tout en renforçant l'amitié et la coopération entre les deux pays.

En ce qui concerne le secteur de l'éducation au Bénin, la JICA intervient dans les sous-secteurs des enseignements maternel et primaire et des enseignements secondaire, technique et formation professionnelle.

Pour le compte de l'année 2022, la JICA a renforcé les capacités techniques de 55 formateurs des LTA en pisciculture et pêche et de 20 formateurs des Lycées Techniques Industriels (LTI) en mécanique, mécatronique et mécanique automobile au Sénégal.

6.1.6 Educo Bénin

L'ONG Educo Bénin intervient dans les sous-secteurs de l'éducation de base, de l'ETFP et des alternatives éducatives, à travers onze (11) projets et programmes dans 16 communes des départements de l'Atlantique, du Littoral, de l'Ouémé, du Borgou et de l'Alibori et de l'Atacora pour un coût total de 1 594 088 281 de FCFA.

Les réalisations majeures de 2022 des 11 projets et programmes se présentent comme suit :

- le renforcement des FEDAPE³⁴ sur le suivi du respect des textes interdisant les violences en milieu scolaire ;
- l'appui à l'organisation du forum national pour l'accélération de l'éducation des filles au Bénin ;
- le renforcement de capacités des enseignants, des Conseillers pédagogiques et des Inspecteurs des communes de Sinendé, Bembèrèkè et N'Dali sur diverses thématiques (Soutien scolaire, cours de renforcement différencié, tutorat scolaire, coéducation, éducation bienveillante, ...) ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de quarante-cinq (45) projets de développement de l'école (PDE) et la mise en place des gouvernements scolaires dans 45 écoles partenaires ;
- la réalisation de 5 forages de puits et la création de 5 jardins scolaires pour soutenir les cantines scolaires dans 5 écoles ;
- l'appui à la formation de type dual (formation professionnelle) dans les centres des Programmes de Cours Accélérés (PCA) au profit des enfants en mobilité ;
- l'appui financier à toutes les actions s'inscrivant dans la jouissance du droit à une éducation sûre, équitable et de qualité pour les enfants du Borgou ;
- l'appui financier (80 000 FCFA par personne) pour le développement des initiatives/projets d'AGR au profit de 35 adolescents et jeunes ;
- la sélection, la mise en stage de perfectionnement et l'installation de 150 adolescents et jeunes, en chômage, diplômés dans les métiers de l'artisanat ;
- le développement d'un modèle de formation numérique pour la protection des enfants, adolescents et jeunes des lycées et collèges contre les violences sur internet et les TIC à travers la mise en ligne d'une application NumPro ;
- la préparation et le suivi du Transfert Monétaire Conditionnel aux filles bénéficiaires ;
- la distribution de kits scolaires à 17 500 filles du primaire, du secondaire général et technique ;

³⁴ Fédération Départementale des Associations des Parents d'Elèves

- l'organisation des activités de promotion de la santé sexuelle et de la reproduction ;
- la mise en place et/ou le renforcement de 457 Comités de Gestion Scolaires (COGES) dans les communes de l'Alibori cibles du projet ;
- l'actualisation et/ou l'élaboration de 457 PDE pour une meilleure gouvernance de l'école au niveau local ;
- l'enregistrement des enfants en âge scolarisable et hors de l'école et le suivi de leur inscription/réintégration dans le système éducatif (8 834 enfants en âge scolarisable et hors de l'école recensés et suivis).

6.1.7 WeWorld

WeWorld est une ONG dont la zone d'intervention est constituée des départements de l'Ouémé, du Plateau, du Zou et des Collines. À travers les deux programmes " *ETUDE - Education pour Tous et Universalité des Droits des Enfants* " et " *WeSchools III - Pour les enfants et pour les femmes, pour leurs droits*", WeWorld a réalisé au titre de l'année 2022 des activités qui ont essentiellement permis d'obtenir les résultats ci-après :

- concernant le projet ETUDE :
 - la formation de 180 enseignants sur la méthodologie intégrant dans les programmes d'études en vigueur, le jeu dans l'apprentissage scolaire dont 163 ont fait preuve d'une bonne maîtrise ;
 - l'installation de mini-bibliothèques comportant 450 livres répartis dans trois écoles pilotes (Avrankou, Pobè et Kétou) et l'organisation d'une cinquantaine de séances d'animation de coins lectures touchant ainsi 1 542 apprenants ;
 - la construction d'un module de deux (02) salles de classe équipées en mobiliers scolaires à l'école maternelle de Zian (commune d'Ifangni) et la réfection d'un module de trois (03) salles de classe avec bureau et magasin à l'EPP Lotin Gbèdjèhquin (commune d'Avrankou) ;
 - la dotation des écoles primaires publiques de 500 manuels de français et de mathématiques, de 50 livres d'histoire du Bénin, de 10 kits géométriques, de 10 kits d'assainissement et des matériels de jeux distribués ;
 - l'organisation des activités de sensibilisation communautaires telles que la tenue de 04 parcours d'éducation, de 03 événements de sensibilisation et de 03 Journées des Compétences de Vie (JCV) déroulés dans les écoles cibles du projet ;

- la dotation des écoles maternelles de 3110 kg de farines CERESO de l'UBETA pour la préparation de la bouillie journalière aux enfants (environ 800).
- concernant le projet WeSchools III:
 - la formation de 182 enseignants sur les programmes en vigueur dont 160 en ont une bonne maîtrise des notions pédagogiques enseignées ;
 - la construction dans une école primaire publique de 02 modules de 04 cabines de latrine sanitaire respectant le genre et accessibles aux personnes porteuses de handicaps moteurs ;
 - la réalisation d'un forage à motricité humaine et la réhabilitation d'un autre dans deux écoles primaires publiques différentes ;
 - la dotation d'écoles ciblées par le projet, de 15 enseignants communautaires sur une période de 09 mois scolaires pour combler le déficit observés ;
 - la réalisation de quatre (04) sessions de formation au profit de 160 femmes, membres des 80 groupements Epargne Pour le Changement (EPC) sur la vie associative, sur les thématiques d'éducation et de protection des droits des enfants, des droits des femmes et les Violences Basées sur le Genre (VBG) ;
 - la création et l'installation de seize (16) comités (Pools) de protection dans les écoles partenaires du projet WeSchools ;
 - la formation de 185 enseignants sur les différentes formes de violences en milieu scolaire et sur les droits des enfants, suivie de l'élaboration et de l'adoption d'un code de bonne conduite de l'enseignant ;
 - le renforcement de capacités de 74 acteurs des services étatiques/communautaires des départements du Zou et des collines sur l'élaboration de la fiche de référence et de contre référence consensuelle pour un meilleur traitement des cas de violation.

6.1.8 Handicap International / Humanité & Inclusion

Handicap International / Humanité & Inclusion (HI) est une ONG de solidarité internationale indépendante et impartiale, qui intervient dans les situations de pauvreté et d'exclusion, de conflits et de catastrophes. Œuvrant aux côtés des personnes handicapées et des populations vulnérables, elle agit et témoigne, pour répondre à leurs besoins essentiels, améliorer leurs conditions de vie et promouvoir le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux.

HI lutte pour l'éducation inclusive au niveau de l'enseignement primaire et secondaire au profit des enfants handicapés et la formation professionnelle en faveur des jeunes handicapés dans les départements de l'Atlantique et le Littoral.

Au titre de l'année sous revue, HI a réalisé les activités ci-après :

- la formation de trente (30) agents sociaux (chefs CPS³⁵ et RT/RBC³⁶) dont 21 femmes sur l'accompagnement social personnalisé des enfants et jeunes handicapés ;
- la distribution gratuite de kits scolaires à 216 enfants handicapés dont 126 filles et la dotation de 4 vélos tricycles pour répondre aux besoins des apprenants handicapés ;
- la prise en charge sanitaire de 59 enfants handicapés dont 38 filles pour les soins en ophtalmologie ;
- la formation en partenariat avec l'INFRE d'un pool national de 27 formateurs (Conseillers Pédagogiques) de l'enseignement primaire sur les thématiques de l'inclusion scolaire des enfants handicapés ;
- la formation de 540 directeurs d'école, responsables d'unités pédagogiques et 50 encadreurs pédagogiques (conseillers et chefs de région pédagogique) sur l'inclusion scolaire, le handicap et les pratiques pédagogiques inclusives.

6.1.9 Action Éducation

Action Éducation, ex Aide et Action, est une organisation non gouvernementale internationale intervenant dans dix-sept (17) communes de quatre (04) départements (Atlantique, littoral, Zou, Borgou). Les projets et programmes mis en œuvre par Action Éducation sont pour la plupart financés par des partenaires techniques et financiers tels que la DDC, l'AFD et le Partenariat Mondial pour l'Éducation (PME).

Le montant des réalisations de Action Éducation au titre de 2022 s'élève à un milliard trois cent sept millions quatre cent quarante-trois mille quatre-vingt-six (1 307 443 086) CFA. Au nombre des réalisations majeures, on peut citer :

- Pour le projet AGIR-BENIN
 - o le maintien à l'école d'environ six cents (600) apprenants à risque d'abandon et le soutien à six (06) filles en difficultés d'apprentissage à travers des cours de remédiation et des dons en fournitures scolaires ;

³⁵ Centre de Promotion Sociale

³⁶ Responsable Technique de la Rééducation à Base Communautaire

- la dotation de 40 000 apprenants en kits de fournitures scolaires et la facilitation de l'accès à 1 970 apprenants à l'obtention d'actes de naissance sécurisés ;
 - la formation de 1 071 filles en âge de menstruation sur la gestion de l'hygiène menstruelle et leur dotation en kits de serviettes hygiéniques lavables ;
 - le soutien à la réalisation de 287 visites de classes et d'écoles par les Inspecteurs et les Conseillers Pédagogiques et le suivi formatif des enseignants en situation de classe ;
 - l'octroi de 147 tables-bancs aux écoles primaires publiques des communes de Toffo, de Tori-Bossito et de Zè.
- Pour le projet EECREQ
- la réalisation de cinq (05) forages et de quinze (15) blocs de latrines dans les écoles primaires publiques des communes de Zogbodomey, de Ouinhi et de Zagnando
 - la Dotation en kits informatiques de six (06) écoles primaires publiques des communes de Zogbodomey et de OUINHI ;
 - l'organisation des séances d'information et sensibilisation des communautés sur les avantages de l'éclairage à base d'énergies renouvelables dans le renforcement de l'apprentissage des enfants ;
 - l'organisation des activités de remédiation en soutien scolaire à 1 261 élèves dont 588 filles dans 60 écoles primaires publiques aux bénéficiaires
 - la dotation de cinq (05) EPP en fonds documentaires (physique et numérique).
- Pour le PACTE-AFRIQUE
- l'amélioration de l'accès des enfants et jeunes des groupes marginalisés des communes d'Allada et de Ouidah à l'état civil, à l'école et aux services de base (152 enfants vulnérables identifiés, 468 actes de naissances sécurisés délivrés et 23 gouvernements scolaires installés) ;
 - l'organisation de séances d'initiation à l'informatique (utilisation de l'ordinateur et de l'Internet) au profit de 510 écoliers dont 238 écolières des classes de CE2, CM1 et CM2 et de 57 enseignants dont 21 femmes ;

- la mise à disposition des 23 gouvernements scolaires des documents de 149 modules sur le logiciel Word et des cadres des circonscriptions scolaires des documents de 12 modules sur le logiciel Excel et internet ;
 - la participation de 3 personnes handicapées à la mise en place du conseil des jeunes dans les communes d'Allada et de Ouidah ;
 - la formation aux comportements ECO -CITOYEN de 175 vendeuses des écoles couvertes en vue d'éviter l'utilisation des sachets Plastiques comme emballage alimentaire ».
- Pour le Projet PME-Phase 3
- l'organisation, de concert avec les acteurs communaux de l'éducation, des séances d'information/d'échanges dans 156 villages des communes de Bembèrèkè, Kalalé, Nikki, Pèrèrè et de Sinendé pour amener les parents à ne plus déscolariser les enfants ou à éviter de les inscrire à l'école ;
 - l'organisation de Focus group avec des acteurs clés de l'éducation (3 075 personnes dont 885 femmes) dans 142 villages pour appréhender les facteurs (sociaux, économiques et culturels) de déscolarisation et de non scolarisation des enfants notamment des filles. Cette action a permis de recenser et d'inscrire au titre de la rentrée scolaire 2022-2023, 4 659 enfants dans des écoles des 5 communes ci-dessus citées.

6.2 Allocation budgétaire du CNE

Le montant total de la dotation du CNE au Budget Général de l'État gestion 2022 s'élève à huit cent quatre-vingt-douze millions sept cent soixante-quatorze treize mille sept cent (892 774 700) francs CFA.

Au 31 décembre 2022, le montant ordonnancé s'élève à huit cent quarante-huit millions quatre-vingt-neuf mille (848 089 000) FCFA, soit un taux d'exécution financière de 94,9%. Les réalisations majeures sont déjà indiquées au point 4 ci-dessus.

6.3 Allocations budgétaires du secteur de l'éducation de 2017 à 2021

L'éducation étant l'une des priorités nationales, elle a toujours fait l'objet d'une attention soutenue dans la mise en œuvre des politiques publiques, en témoigne l'accroissement en volume du budget qui y est alloué. En effet, selon le tableau 1 ci-dessous, le budget du secteur de l'éducation, CNE et PME compris, est passé de 251 410 millions de FCFA en 2019 à 367 463 millions de FCFA en 2022, soit une croissance moyenne annuelle de 10,1%,

supérieure à celle du budget général de l'État (7,9%) et à celui du PIB (6,5%) sur la période considérée. Ainsi, l'État consent en moyenne l'an, sur la période 2019 à 2022, 3,1% du PIB au secteur de l'éducation.

Toutefois, en considérant la proportion du budget général de l'État, une baisse progressive est enregistrée de 2020 (17,3%) à 2022 (14,5%) après une hausse de 2019 (15,7%) à 2021 (16,1%).

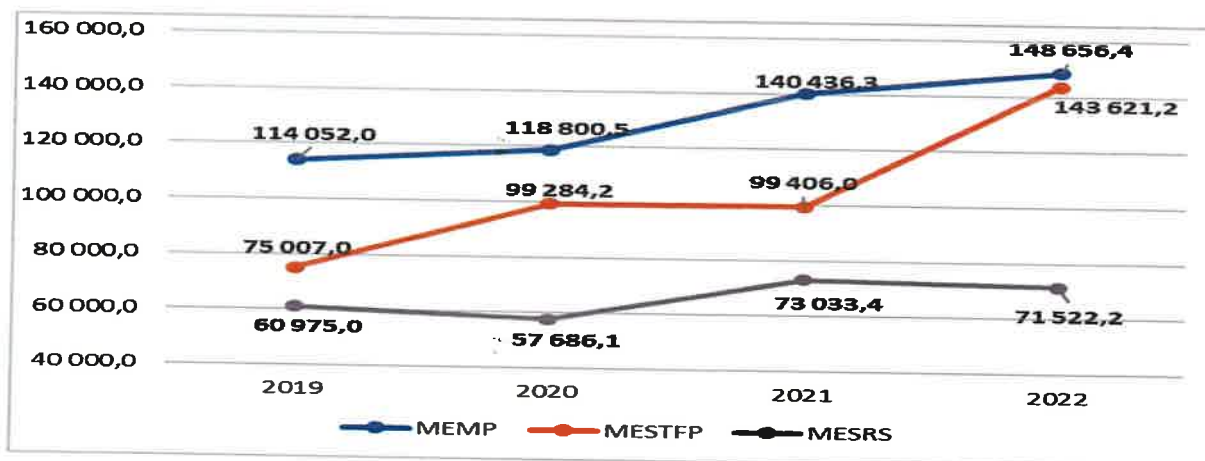
Tableau 1: Évolution de la contribution de l'État au financement du secteur de l'éducation de 2019 à 2022 (en million de FCFA).

Rubriques	2019	2020	2021	2022
Secteur Education (y compris CNE et PME)	250 141	279 405	317 470	367 463
Budget État y compris service de la dette	1 592 988	1 592 989	1 941 238	2 159 043
Charges financières de la dette (Services de la dette)	132 900	189 300	221 715	209 439
Budget État hors service de la dette	1 460 088	1 403 689	1 719 523	1 949 604
PIB	8 432 200	9 008 800	9 809 700	10 838 300
<i>Part du budget de l'État incluant le service de la dette consacrée à l'éducation</i>	15,7%	17,5%	16,4%	14,7%
<i>Part du budget de l'État hors service de la dette consacrée à l'éducation</i>	17,1%	19,9%	18,5%	18,8%
<i>Part du PIB consacrée à l'éducation</i>	3,0%	3,1%	3,2%	3,4%

Source : Réalisé au CNE à partir des données collectées à la DGB/MEF, mars 2023

De plus, tous les sous-secteurs ont bénéficié de l'augmentation en volume du budget alloué au secteur de l'éducation. Sur la période 2019-2022 (cf. graphique 1 ci-dessous), le MEMP a enregistré en moyenne l'an, une croissance de 6,8% contre 17,6% pour le MESTFP et 4,1% pour le MESRS. L'accroissement considérable observé au niveau du MESTFP traduit les efforts déployés par le Gouvernement pour non seulement réformer l'EFTP, nécessitant de lourds investissements, mais aussi améliorer l'accès et la qualité dans l'ESG. En effet, le budget du MESTFP a presque doublé de 2019 (75 007,0 millions de FCFA) à 2022 (143 621,2 millions FCFA).

Graphique 1 : Évolution des dotations budgétaires (en millions de FCFA) des différents ministères du secteur de l'éducation, 2019-2022.

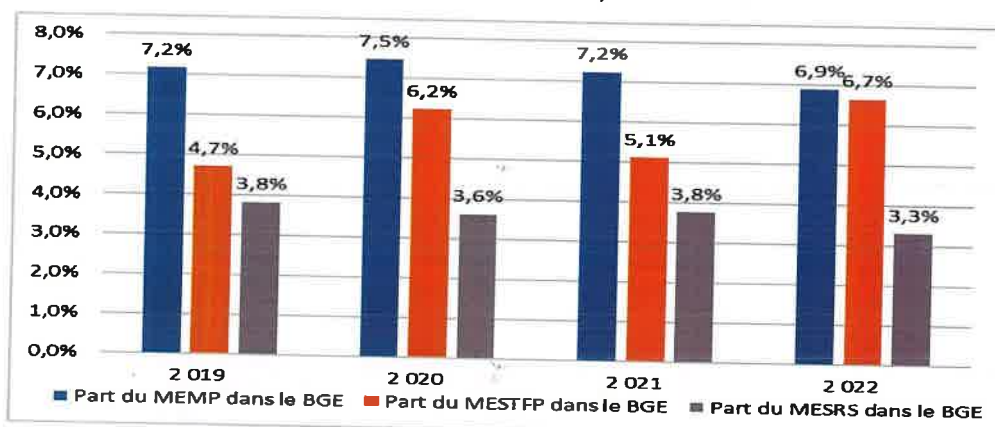


Source : Réalisé au CNE à partir des données collectées à la DGB/MEF, mars 2023

La répartition du budget de l'éducation par nature de dépenses a montré que sur la période 2019-2022, les dépenses de personnel représentent près de deux tiers (64,4%) du budget alloué au secteur de l'éducation (hormis le CNE). Autrement dit, moins de la moitié des ressources allouées au secteur est destinée aux dépenses de fonctionnement hors personnel et aux dépenses d'investissement. Il ne peut qu'en être autrement en raison de la spécificité du secteur notamment du rôle majeur attendu du personnel enseignant et de leur effectif, toutes catégories confondues.

De façon générale, comme l'indique le graphique 2 ci-dessous, il est accordé au MEMP annuellement la part la plus élevée du budget alloué au secteur de l'éducation. Il est suivi du MESTFP puis du MESRS.

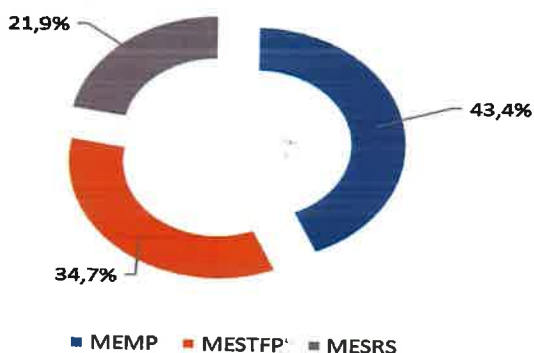
Graphique 2 : Évolution de la part allouée aux différents ministères en charge de l'éducation dans le budget général de l'État, 2019-2022



Source : Réalisé au CNE à partir des données des collectées à la DGB/MEF, mars 2023

Il s'en suit, selon le graphique 3 ci-après qu'en moyenne l'an, sur la période 2019-2022, le MEMP bénéficie de 43,4% de l'allocation du secteur de l'éducation. Il est suivi du MESTFP avec 34,7% et du MESRS avec 21,9%.

Graphique 3 : Part (%) moyenne des différents ministères dans le budget de l'éducation sur la période 2019-2022



Source : Réalisé au CNE à partir des données collectées à la DGB/MEF, mars 2023

6.4 Analyse détaillée des dépenses publiques d'éducation

Les dépenses de personnel, les dépenses de biens et services, les transferts et les dépenses en capital fournissent une image complète des différents types de dépenses publiques effectuées au niveau du secteur de l'éducation. Le tableau présenté en annexe 1, affiche les données complètes sur l'évolution des dépenses publiques d'éducation selon la nature et par ordre d'enseignement sur les trois dernières années.

Avertissement : Les informations consolidées et transmises par le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) diffèrent quelque peu de celles communiquées par les ministères en charge de l'éducation. Pour l'analyse des dépenses globales du secteur de l'éducation, les données considérées proviennent du MEF. L'analyse détaillée des dépenses tiendra compte des données communiquées par les ministères.

Les dépenses publiques du secteur de l'éducation n'ont pas suivi l'accroissement de l'allocation budgétaire indiquée au point 6.3 précédent. En effet, du traitement des informations financières des ministères en charge de l'éducation et de la DGB/MEF, il ressort que le montant global ordonnancé au profit du SEN, y compris le CNE, s'élève à 296 778 millions FCFA en 2022 contre 302 626 millions de FCFA en 2021 et 255 537 FCFA en 2020 (cf. tableau 2 ci -après). Ainsi, une baisse de 1,9% des dépenses publiques a été observée sur l'ensemble du secteur de l'éducation entre 2021 et 2022, sans doute en raison du contexte socio-économique et sécuritaire peu favorable. Cette baisse de consommation est la résultante des baisses enregistrées aussi bien au niveau des dépenses en capital sur ressources intérieures qu'au niveau des dépenses de fonctionnement.

Selon la source, les ressources consommées au titre du Budget National (BN) représentent 90,8% du montant total des dépenses effectuées, soit 269 420 millions de FCFA dont 265 925 millions FCFA pour le fonctionnement et 3 496 millions de FCFA pour les

investissements. Quant aux ressources extérieures, elles s'élèvent à 27 357 millions de FCFA en 2022.

Tableau 2: Exécution budgétaire du secteur de l'éducation de 2020 à 2022, base ordonnancement

(En millions de FCFA)

	MEMP (y compris PME)			MESTFP			MESRS			CNE			SITUATION CONSOLIDÉE		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Ressources Intérieures	109 552	131 891	123 794	77 809	99 248	102 439	53 817	47 918	42 453	633	634	734	241 811	279 691	269 420
Fonctionnement	106 200	129 825	122 876	74 290	95 032	99 870	42 696	46 286	42 445	633	634	734	223 819	271 776	265 925
PIP	3 352	2 066	918	3 519	4 216	2 570	11 121	1 633	8	0	0	0	17 992	7 915	3 496
Ressources Extérieures PIP	8 046	6 716	6 427	1 750	3 651	15 808	3 930	12 567	5 123	0	0	0	13 726	22 934	27 357
PIP	8 046	6 716	6 427	1 750	3 651	15 808	3 930	12 567	5 123	0	0	0	13 726	22 934	27 357
TOTAL	117 598	138 608	130 221	79 559	102 899	118 247	57 747	60 485	47 576	633	634	734	255 537	302 626	296 778

Source : Réalisé au CNE à partir des données des ministères sectoriels de l'éducation et de la DGB/MEF, mars 2023

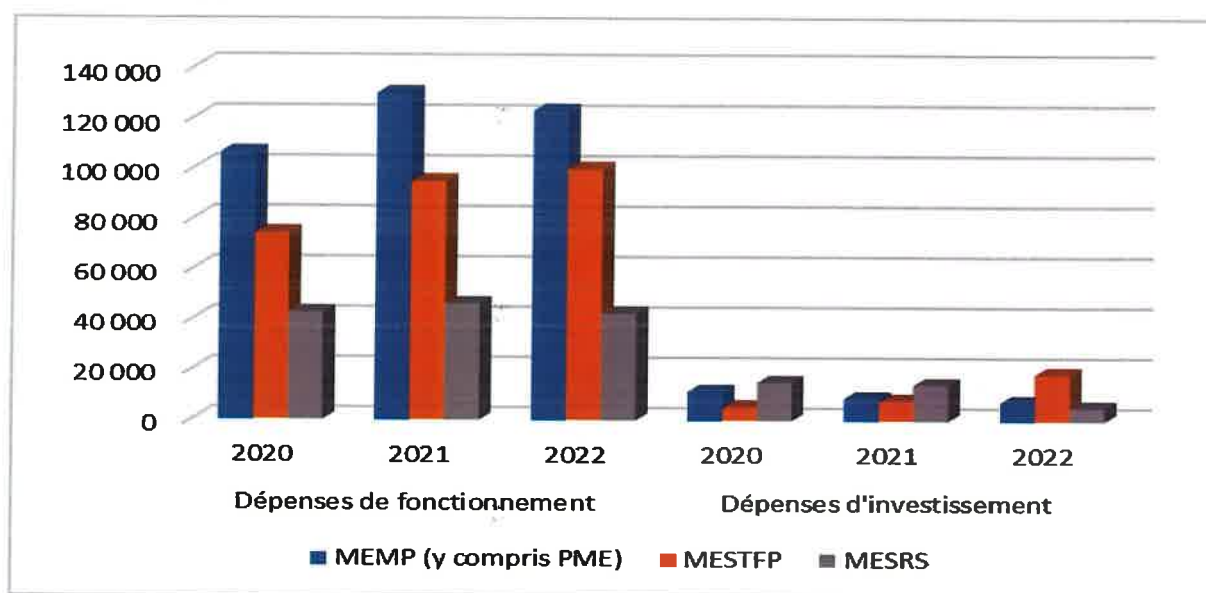
Comparativement aux dépenses en capital, les dépenses de fonctionnement représentent au moins 80% des dépenses publiques : 87,6% en 2020, 89,8% en 2021 et 89,6% en 2022. Cette situation s'explique par le niveau élevé des dépenses de personnel (plus de 64%) et, entre autres, par les subventions dont les écoles, établissements, écoles de formation des formateurs et universités publiques ont besoin pour fonctionner.

Sur toute la période de 2020-2022, le département ministériel ayant enregistré la plus forte consommation est le MEMP avec 386 426 millions de FCFA, soit 45,3% des dépenses totales du secteur. Il est suivi du MESTFP (35,3%) puis du MESRS (19,4%).

Par nature de dépenses, la même tendance est observée au niveau des dépenses de fonctionnement (cf. graphique 4 ci-dessous) en raison du nombre élevé d'apprenants, du personnel enseignant et administratif et, implicitement, des besoins en matériels didactiques et pédagogiques au niveau des sous-secteurs des enseignements maternel et primaire.

S'agissant des dépenses d'investissement, hormis le fait qu'en 2022 plus d'investissements ont été réalisés au profit du MESTFP, le MESRS a occupé la première place en 2020 et 2021. Ainsi, sur la période 2020-2022 34 381 millions de FCFA d'investissements ont été consentis au profit du MESRS contre respectivement 31 514 millions de FCFA pour le MESTFP et 27 525 millions de FCFA pour le MEMP.

Graphique 4 : Consommation des dépenses par nature et par ministère, de 2020 à 2022 (en millions de FCFA)



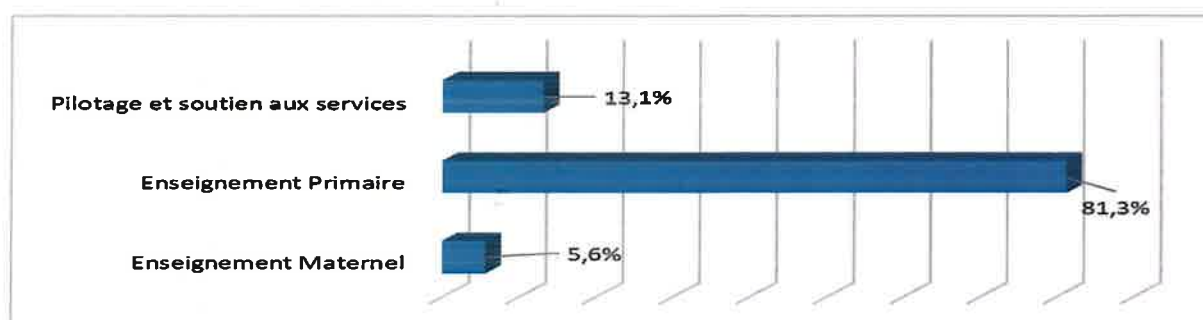
Source: Réalisé au CNE à partir des données des ministères sectoriels de l'éducation et de la DGB/MEF, mars 2023.

6.4.1 Analyse des dépenses publiques des enseignements maternel et primaire au 31 décembre 2022

Au 31 décembre 2022, les réalisations financières du MEMP s'élèvent à 127 630 millions de FCFA, soit un taux d'exécution de 91,5% contre 97,1% en 2021. La part des dépenses de fonctionnement dans le total des dépenses du MEMP s'établit à 94,2% contre 5,8% pour les dépenses en capital. Les charges de personnel représentent 70,0% du budget consommé contre 12,3% pour les transferts courants et 11,9% pour les achats de biens et services.

L'enseignement primaire concentre 58,7% des dépenses du MEMP, contre 4,1% pour l'enseignement maternel et 37,3% pour le programme "pilotage et soutien du ministère". Hors dépenses de personnel, l'enseignement Primaire représente 81,3% des dépenses, "Pilotage et soutien aux services" 13,1% et l'enseignement maternel 5,6% (voir graphique 5 ci-dessous).

Graphique 5 : Répartition des réalisations hors dépenses de personnel du MEMP par volet au 31 décembre 2022 (en %)



Source : Réalisé au CNE à partir des données des ministères sectoriels de l'éducation, mars 2023

Les principales réalisations physiques sont résumées ainsi qu'il suit :

- le transfert au PAM de 16 400 millions de FCFA pour la mise en œuvre du PNASI pour d'une part, assurer l'extension à 75% des écoles primaires publiques bénéficiaires et d'autre part, préparer la couverture de 100% d'écoles primaires publiques projetée pour la rentrée scolaire 2023-2024 ;
- le transfert dans le cadre de l'application des textes de loi sur la décentralisation de 5 172 millions de FCFA aux 77 Communes pour la construction et l'équipement de salles de classe (FADEC-INVESTISSEMENT) ;
- le transfert à temps aux écoles de 6 222,3 millions de FCFA de subvention pour assurer leur fonctionnement ;
- l'initiation à l'utilisation des TIC dans les écoles primaires publiques à travers le fonctionnement des salles multimédia et l'apprentissage des notions élémentaires d'informatique aux apprenants pour un montant de 25 millions de FCFA ;
- la mise en œuvre du package d'actions prévues pour l'opérationnalisation du Plan de Décentralisation Déconcentration au MEMP pour un montant de 75 millions de FCFA ;
- la formation d'élèves Inspecteurs et d'élèves Conseillers Pédagogiques pour un montant de 250 millions de FCFA ;
- l'acquisition de manuels et de cahiers d'activités pour un montant de 900 millions de FCFA ;
- l'acquisition de matériels pédagogiques pour les écoles maternelles et primaires publiques pour un montant de 50 millions de FCFA ;
- l'organisation à bonne date des examens professionnels CEAP, CAP (phases écrit et pratique) pour un montant de 400 millions FCFA ;

- la poursuite de la réforme de l'enseignement et de l'apprentissage de l'anglais à l'enseignement primaire pour un montant de 255 millions de FCFA ;
- la prise en charge des Aspirants au Métier d'Enseignant pour un montant de 7 178,4 millions de FCFA.

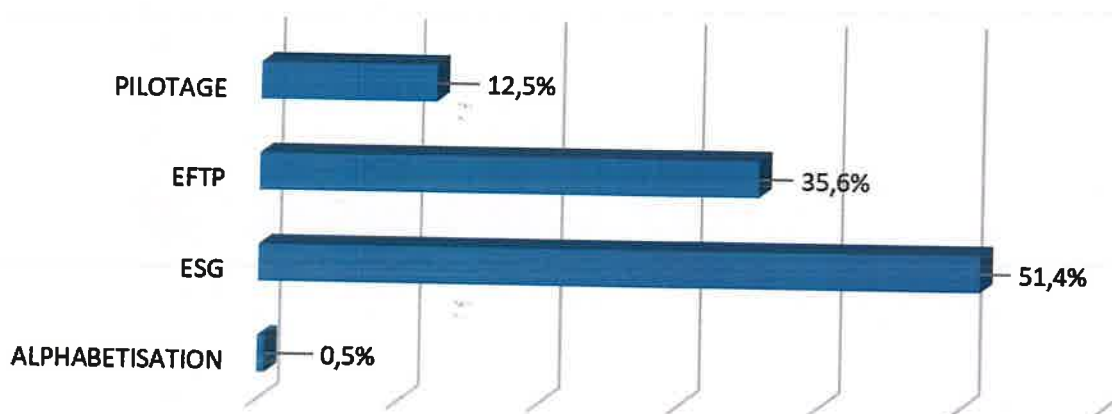
6.4.2 Analyse des dépenses publiques des enseignements secondaire, technique et de la formation professionnelle au 31 décembre 2022

Les dépenses exécutées en 2022 pour le compte du MESTFP s'élèvent à environ 118 247 millions de FCFA, soit un taux d'exécution financière de 82,3% contre 99,5% en 2021. La part des dépenses de fonctionnement est de 84,5% contre 15,5% pour les dépenses en capital, en raison du niveau élevé (68,2%) des dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement.

Tout comme en 2021, le programme pilotage et soutien aux services affiche en 2022 la plus grande part des dépenses exécutées du Ministère avec 58,2%. Ensuite, vient le programme "Enseignement Secondaire Général" (24,6%) puis le programme "Enseignement et la Formation Techniques et Professionnels" (16,9%). Quant à la part consommée par le programme "Alphabétisation et Promotion des Langues Nationales", elle est de 0,3%.

En considérant les dépenses hors dépenses de personnel, la part consommée par le programme "Enseignement Secondaire Général" est de 51,4%, tandis que celle du programme "Enseignement et la Formation Techniques et Professionnels" est de 35,6%. Les programmes "Pilotage et soutien aux services" et "Alphabétisation et Promotion des Langues Nationales" affichent respectivement 12,5% et 0,5% des dépenses du MESTFP (graphique 6 ci-après).

Graphique 6 : Répartition des réalisations hors dépenses de personnel du MESTFP par programme au 31 décembre 2022 (en %)



Source : Réalisé au CNE à partir des données des ministères sectoriels de l'éducation, mars 2023

Les actions majeures réalisées par le MESTFP au cours de l'année 2022 concernent :

Au plan de la gouvernance du sous-secteur à/au :

- l'actualisation en cours de la SN-ESG et de la stratégie nationale de l'alphabétisation ;
- la finalisation de la note conceptuelle du Plan de Développement des Ressources Humaines (PDRH) du MESTFP ;
- l'élaboration de la liste d'aptitude des enseignants aux fonctions administratives et pédagogiques ;
- la tenue de la session du Conseil Consultatif National de l'Enseignement Secondaire Général, de la Formation Technique et Professionnelle au titre de l'année 2022-2023 ;
- la tenue de neuf sessions de la CAP à raison de cinq en matière de dialogue social et quatre en matière disciplinaire ;
- la nomination de 674 responsables administratifs, pédagogiques et financiers au titre de l'année scolaire 2022-2023 ;
- le reclassement de 50 professeurs certifiés dans le corps des inspecteurs à l'issue de leur formation ;
- la prise de 372 actes et avenants pour constater l'avancement d'échelon de 4 462 agents de l'État ;

Au plan de la promotion de l'accès à une éducation équitable et inclusive :

- l'ouverture effective de l'École des Métiers du Numérique avec la formation des deux premières cohortes ;
- le démarrage du programme de construction de 30 LTA et de 7 écoles de métiers ;
- l'exonération des frais de scolarité de 223 169 filles du 1^{er} cycle de l'ESG et la prise en charge partielle des frais de scolarité de 1 908 filles inscrites dans la filière STI ;
- la prise en charge des frais de scolarité de 4 820 élèves boursiers des établissements d'EFTP ;
- le paiement des subventions aux établissements d'EFTP ;
- la mise en formation initiale des enseignants Agents Contractuels de Droit Public de l'État (ACDPE) des promotions 2012, 2014, 2016 et de tous les autres enseignants retardataires ;

Au plan de l'amélioration de la qualité des apprentissages :

- le démarrage de la formation de 666 enseignants recrutés pour le compte de l'EFTP ;
- la réalisation de l'encadrement pédagogique : 4 373 enseignants en situation de classe inspectés dans 2 421 établissements, 5 716 cahiers de textes analysés, 1 096 épreuves examinées ; 8 020 visites de classe effectuées, 4 114 appuis conseils et 146 animations pédagogiques réalisés par les Conseillers pédagogiques ;
- l'organisation de la journée pédagogique nationale de prérentrée scolaire 2022-2023 ;
- le contrôle de 74 centres d'alphabétisation ;
- l'organisation de l'examen du BEPC et des différents examens de l'EFTP ;
- l'élaboration de dix (10) Curricula pour la formation au CQP.

6.4.3 Analyse des dépenses publiques de l'enseignement supérieur au 31 décembre 2022

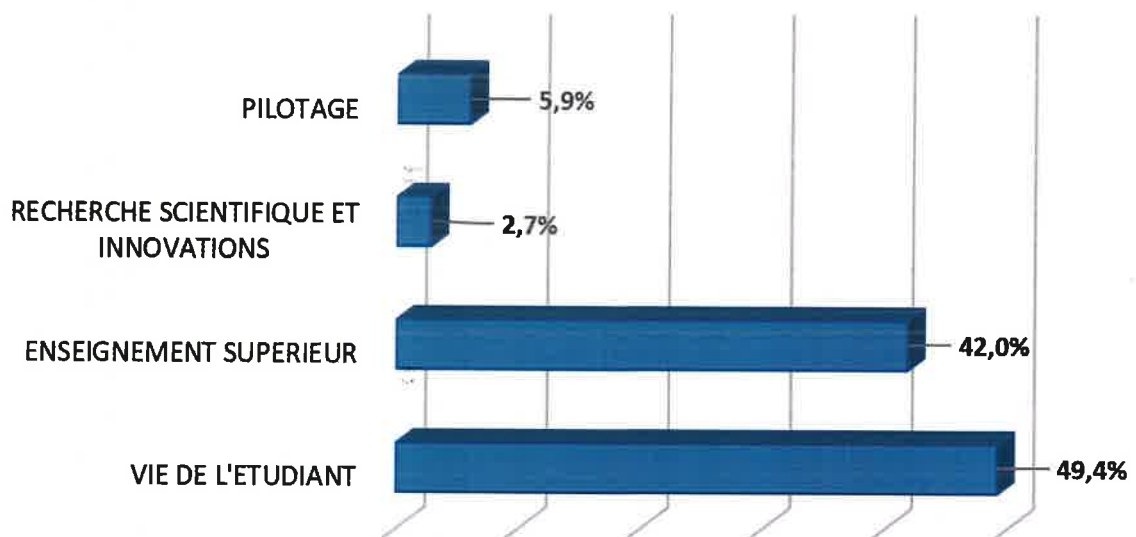
Les dépenses exécutées pour le MESRS en 2022, s'élèvent à 47 576 millions de FCFA, soit un taux d'exécution financière de 66,5%. Ce montant s'élevait à 60 485 milliards de FCFA en 2021, soit un taux d'exécution de 81,3%. La part des dépenses de fonctionnement dans le total des dépenses exécutées du MESRS s'établit à 89,2% contre 10,8% pour les dépenses en capital. De façon spécifique, les charges de personnel représentent 52,0% du budget consommé contre 38,7% pour les transferts courants et 4,1% pour les achats de biens et services.

Une analyse par programme révèle que la part des dépenses du programme "vie de l'étudiant" est la plus élevée hors salaire (49,4%). Mais lorsqu'on intègre les dépenses de personnel, c'est le programme "enseignement supérieur" (67,6%) qui enregistre la part la plus élevée.

Au regard du volume de ressources hors salaire alloué à la vie de l'étudiant dans ce sous-secteur, il importe de mener une étude d'appréciation de l'impact des mesures relatives aux œuvres universitaires et sociales sur les performances du sous-secteur.

La part des dépenses effectuées hors charges de personnel par programme se présente ainsi qu'il suit dans le graphique 7 ci-après.

Graphique 7 : Répartition des réalisations hors dépenses de personnel du MESRS par programme au 31 décembre 2022 (en %)



Source : Réalisé au CNE à partir des données des ministères sectoriels de l'éducation, mars 2023

Au titre des grandes réalisations effectuées au MESRS au cours de l'année 2022, on peut citer :

Au plan de la gouvernance administrative et institutionnelle

- la mise en place du Conseil d'Administration du Centre Universitaire d'Enseignement Professionnel (CUEP) ;
- la prise d'actes et textes réglementaires complémentaires (décrets et arrêtés) pour la poursuite de la bonne gouvernance du sous-secteur ;
- l'approbation du document de la PNRI ;
- l'élaboration en cours du plan stratégique de la recherche et de l'innovation ;
- la nomination et l'installation des nouveaux responsables des Unités de Formation et de Recherche dans les universités publiques ;
- la mise en route du processus opérationnel de recrutement des aspirants au métier de l'enseignement supérieur ;
- l'élaboration et la validation de la cartographie des risques des structures du MESRS et le lancement de l'audit basé sur les risques dans certains organismes sous tutelle ;

Au plan pédagogique et académique

- l'exécution à bonne date du calendrier académique universitaire 2021-2022 ;

- le traitement en sessions spéciales de 2 550 demandes de cosignature et de reconnaissance des diplômes délivrés par les EPES avant les examens nationaux de licence et de Master ;
- le renforcement des capacités managériales des Doyens et Directeurs sur la démarche qualité dans l'enseignement supérieur et la gestion axée sur les résultats ;
- l'organisation à bonne date des concours d'entrée dans les écoles et instituts, des examens nationaux de licence et de master et du baccalauréat session 2022 et publication des résultats sur le Portail des Examens et Concours du Bénin, eRESULTATS ;
- le démarrage des activités académiques avec le premier IUEP de DJOUGOU aux métiers d'agri-preneur (professionnalisation de la formation) ;
- l'organisation de la rentrée solennelle pour le compte de l'année académique 2022-2023 ;
- l'organisation du 7^{ème} Atelier régional des Centres d'excellence d'Afrique pour l'impact sur le développement du 13 au 17 juin 2022 ;
- la remise officielle de site pour la réalisation des infrastructures au profit de l'UNSTIM (INSPEI, Rectorat, Restaurant, Bloc résidentiel, infirmerie, locaux annexes, Voiries et Réseaux Divers) ;
- le lancement officiel du Réseau Béninois d'Éducation et de Recherche (RBER) sur le campus de l'Université d'Abomey-Calavi : un réseau qui interconnecte 10 centres universitaires au Bénin.

Au plan de la recherche scientifique et de l'innovation

- l'organisation de deux rencontres scientifiques sur les thématiques : (i) retour des biens culturels du Bénin : quels enjeux sociaux, culturels et économiques ?, (ii) impact de la route des pêches sur le développement du tourisme et des loisirs ;
- l'élaboration de la cartographie des acteurs et des besoins en Recherche-Innovation auprès des cibles (PME, patronat, OSC...) ;
- l'appui à l'obtention de brevets d'invention et de protection de marques du produit "TOZE" en vue de lutter contre les violences et affrontements meurtriers occasionnés par le phénomène de la transhumance dans le nord Bénin ;
- le financement de trois projets de recherche et d'innovation : Biokarit-Energy, RAPA-Bénin et Eau-Socle Donga ;
- l'organisation de l'édition 2022 de la Journée de la Renaissance Scientifique de l'Afrique (JRSA) ;

- la publication des cahiers du Centre Béninois de Recherche Scientifique et de l'Innovation (CBRSI) lors des journées scientifiques ;

Au plan des œuvres universitaires et sociales

- le lancement de la rentrée sociale et universitaire suivie de la vulgarisation des arrêtés d'application d'accompagnement des activités des organisations estudiantines dans la dynamique d'une bonne coopération entre administration et fédérations estudiantines ;
- l'amélioration substantielle du dispositif de traitement et de sélection des dossiers des bacheliers (BAC 2022) au profit des UPB : 6 243 bourses d'entrée dans les écoles universitaires publiques octroyées, 222 bourses d'excellence et 14 615 aides universitaires ;
- le paiement de bourses et aides universitaires à 31 057 étudiants sur 32 201 allocataires pour un montant total de 8 229 813 071 FCFA, dont 7 975 725 420 FCFA pour les bourses nationales au titre de 2021-2022 ;
- la remise de matériels et équipements sportifs, artistiques et culturels aux organisations estudiantines des universités publiques du Bénin ;
- l'amélioration des conditions d'hébergement et des critères d'octroi des résidences universitaires ;

Au plan infrastructurel

- la poursuite des travaux de la construction et de l'équipement des infrastructures de l'IMSP-DANGBO (phase 2), de l'ENSET-LOKOSSA ainsi que la rénovation des anciens bâtiments au profit de l'IUEP-DJOUGOU ;
- la construction d'un château d'eau de 50 m³ muni d'un système de pompage au profit de l'IUEP-DJOUGOU.

6.5 Analyse des coûts unitaires

L'analyse de la dépense par apprenant (coût unitaire) donne un aperçu sur la structure des dépenses entre les différents niveaux d'enseignement. Le passage de l'analyse de la dépense globale à la dépense par apprenant (coût unitaire) permet un examen plus approfondi de la structure des dépenses entre niveaux d'enseignement. Aussi, permet-elle de mieux analyser la politique éducative mise en place dans le système.

Cette section s'intéresse essentiellement aux coûts unitaires de formation des apprenants à la charge de l'État dans les établissements publics. Les dépenses relatives aux apports des parents d'élèves, des communautés et des collectivités territoriales ainsi que d'autres

types d'apports et dons ne sont pas prises en compte dans la présente analyse, faute de disponibilité de données exhaustives.

Le tableau 3 ci-dessous présente respectivement les coûts unitaires par apprenant et par niveau d'enseignement sur la période de 2020 à 2022.

Ainsi, pour l'année scolaire 2019-2020, le coût unitaire moyen, hors dépenses de personnel, que l'État a consacré par apprenant de la maternelle et du primaire était presque identique, respectivement de 17 715 FCFA et de 17 721 FCFA. En 2021-2022, ce coût est passé à 18 586 FCFA pour la maternelle et à 17 459 FCFA pour le primaire.

Signalons que ce coût unitaire augmente de façon significative (2 à 4 fois par endroit) lorsqu'on intègre les dépenses de personnel.

En ce qui concerne le MESTFP, le coût par apprenant hors salaire supporté par l'État a également connu une forte augmentation en passant respectivement pour l'ESG et l'EFTP de 11 984 FCFA et 159 184 FCFA en 2020 à 29 241 FCFA et 477 589 en 2022. Ceci correspond à un taux d'accroissement moyen annuel de 34,6% pour l'ESG et de 44,2% pour l'EFTP. En ce qui concerne l'Alphabétisation, ce coût unitaire a drastiquement baissé par apprenant en passant de 75 157 FCFA en 2020 à 3 710 FCFA en 2022, soit une baisse moyenne de 63,3% chaque année.

En comparaison au coût unitaire moyen par apprenant du primaire, celui de l'EFTP est supérieur de 27,4 fois. Le rapport avec le coût unitaire moyen par apprenant de l'ESG est 1,7 fois au profit de l'EFTP. Cet état de choses s'explique d'une part par le niveau élevé des investissements dans l'EFTP et d'autre part, de la priorité que l'État accorde à ce sous-secteur depuis l'approbation de la SN-EFTP.

La hausse des coûts unitaires par apprenant et les rapports de ces coûts entre sous-secteurs sont à prendre en considération dans les réflexions dans un contexte marqué par une forte demande de formations et d'importantes contraintes socio-économiques.

Au niveau de l'enseignement supérieur, le coût unitaire de formation d'un étudiant hors dépenses de personnel est passé en moyenne de 61 404 FCFA en 2019-2020 à 109 969 FCFA entre 2021-2022, soit un peu plus de 6 fois le coût unitaire moyen de formation dans le primaire.

De l'analyse des coûts unitaires par apprenant entre 2019-2020 et 2021-2022, il ressort, quel que soit le sous-secteur considéré, qu'un apprenant coûte de plus en plus cher à l'État.

Une revue de la qualité des dépenses publiques s'avère de plus en plus indispensable en vue d'améliorer la gouvernance financière du secteur et partant, les coûts unitaires.

Tableau 3: Coûts unitaires en FCFA par apprenant au niveau des sous-secteurs sur la période 2020-2022

Rubriques	2019-2020		2020-2021		2021-2022		
	Effectifs des apprenants	Coût unitaire	Effectifs des apprenants	Coût unitaire	Effectifs des apprenants	Coût unitaire	Coût unitaire en multiple de celui du primaire
Coût unitaire hors dépenses du personnel							
Enseignement maternel	109 936	17 715	116 314	9 725	115 597	18 586	1,1
Enseignement primaire	1 626 287	17 721	1 709 310	9 725	1 780 750	17 459	1,0
Alphabétisation et promotion des langues nationales	3 692	75 157	ND	ND	67 567	3 710	0,2
Enseignement Secondaire Général	695 453	11 984	878 519	28 873	882 754	29 241	1,7
Enseignement Technique et Formation professionnelle	26 956	159 184	39 766	111 781	37 368	477 589	27,4
Enseignement supérieur	95 791	61 404	91129	214 532	97356	109 969	6,3
Coûts unitaires y compris dépenses de personnel							
Enseignement maternel	109 936	64 499	116 314	27 333	115 597	44 784	1,1
Enseignement primaire	1 626 287	64 499	1 709 310	27 333	1 780 750	42 067	1,0
Alphabétisation et promotion des langues nationales	3 692	105 167	ND	ND	67 567	5 742	0,1
Enseignement Secondaire Général	695 453	16 554	878 519	32 483	882 754	32 905	0,8
Enseignement Technique et Formation professionnelle	26 956	238 851	39 766	165 066	37 368	534 678	12,7
Enseignement supérieur	95 791	322 999	91129	458 331	97356	330 499	7,9

Source : Réalisé au CNE à partir des données des ministères sectoriels de l'éducation, mars 2023

7. LE PROFIL DU SYSTÈME ÉDUCATIF NATIONAL : UNE REPRISE DE L'ACCESSIBILITÉ ET UNE DÉGRADATION CONTENUE DE LA QUALITÉ

Le profil du système éducatif est décrit à travers les indicateurs d'accès, de qualité et d'équité fixés dans le PSE 2018-2030 pour chaque sous-secteur. Ce chapitre est structuré en huit (08) rubriques présentant, par sous-secteur du SEN, les résultats obtenus au titre de l'année scolaire et universitaire 2021-2022.

7.1. Enseignement maternel

Les progrès enregistrés dans le sous-secteur de l'enseignement maternel sont appréciés dans ce rapport à travers trois indicateurs à savoir : le taux brut de préscolarisation, le pourcentage d'enfants préscolarisés dans le privé et le ratio élève/maître au préscolaire dans le public.

Le taux brut de préscolarisation est resté stable entre 2021 et 2022 (15,9%) après une évolution erratique entre 2019 et 2021. Cet indicateur était de 16,5% en 2019, 15,2% en 2020 avant de s'établir à 15,9% en 2021. Notons que la valeur cible de 25,9% en 2022, n'a pu être atteinte.

Dans ce sous-secteur, le secteur privé continue de jouer un rôle prépondérant. En effet, en 2022, en moyenne 3 élèves sur 10 fréquentent les écoles privées, une performance qui se situe au-dessus de la cible fixée de 28,9%. La valeur affichée en 2022 est en hausse par rapport à 2020(29,8%) et 2021 (29,9%).

Depuis 2019, il est enregistré une baisse continue du ratio élève/maitre dans les écoles maternelles publiques. Ce ratio est passé de 63 enfants en moyenne pour un enseignant en 2019 à 46,1 en 2022. Toutefois, cette performance est encore loin de la valeur cible de 30 fixée.

Tableau 4 : Évolution des indicateurs de l'enseignement maternel entre 2019 et 2022

N°	Indicateurs	2019	2020	2021		2022	
				Cible	Réalisé	Cible	Réalisé
Accès et équité							
1	Taux brut de préscolarisation	16,5%	15,2%	25,0%	15,9%	25,9%	15,9%
2	Pourcentage d'enfants préscolarisés dans le privé	33,6%	29,8%	29,4%	29,9%	28,9%	32,1%
Qualité							
3	Le ratio élève par maître au préscolaire dans le public	63,4	49,9	30	47,4	30	46,1

Source : DPAF/MEMP, février 2023

7.2. Enseignement primaire

Les différentes mesures et réformes mises en œuvre par le Gouvernement entre 2020 et 2022 ont permis d'améliorer le niveau de la plupart des indicateurs d'accès et de qualité dans le sous-secteur de l'enseignement primaire y compris le pourcentage d'élèves inscrits dans le secteur privé.

En 2022, le pourcentage d'élèves inscrits dans le privé a augmenté jusqu'à 25,8%. Il était de 25,0% en 2021.

En matière d'accès, le Taux Brut de Scolarisation (TBS) est passé de 107,8% en 2020 et 112,1% en 2021 à 117,4% en 2022, soit une hausse de 9,6 points par rapport à 2020. Cette importante hausse contraste avec la baisse observée entre 2019 et 2020. La même tendance est observée au niveau des filles, où le TBS a connu une hausse de 9,8 points entre 2022 (113,2%) et 2020 (103,4%). Cette amélioration significative du TBS résulterait d'une croissance annuelle de l'effectif des apprenants causée, entre autres, par les sensibilisations des communautés, les distributions de kits scolaires en soutien aux parents et au renforcement de l'alimentation scolaire.

Même si la valeur cible de 2022 (121,3%³⁷) du TBS n'est pas atteinte, maintenir le rythme actuel augure d'une bonne perspective pour la réalisation, les prochaines années, des objectifs retenus au niveau du PSE 2018-2030.

Quant au taux brut d'admission au CI, il a connu une amélioration de près de 12 points entre 2021 (147,7%) et 2022 (159,4%). Particulièrement en 2022, la performance réalisée pour cet indicateur est largement supérieure à la valeur cible fixée qui est de 144%.

En ce qui concerne le taux de redoublement en 2022 (9,1%), il est en légère hausse de 1,2 point par rapport à 2021 (7,9%), année ayant consacré l'application rigoureuse de la mesure de non redoublement à l'intérieur des sous-cycles dans les écoles primaires.

Toutefois, le niveau du taux d'achèvement n'est pas encore satisfaisant en raison non seulement de la baisse enregistrée mais aussi de l'écart par rapport à la valeur cible. Ce taux s'est établi à 61,8% en 2022 contre 65,4% en 2021, soit une baisse de 3,6 points et un écart de 16 points de la valeur cible (77,8%). Pour les filles, le taux d'achèvement en 2022 est de 59,0%.

Ainsi, des efforts notables doivent davantage être poursuivis pour améliorer le temps d'apprentissage et réduire les facteurs de risque des décrochages scolaires.

³⁷ L'évolution des valeurs cibles doit normalement connaître de baisse en vue du respect des normes

Tableau 5 : Évolution des indicateurs de l'enseignement primaire entre 2019 et 2022

N°	Indicateurs	2019	2020	2021		2022	
				Cible	Réalisé	Cible	Réalisé
Accès et équité							
1	Taux brut d'admission au CI	143,6%	148,5%	146%	147,7%	144%	159,4%
2	Taux brut d'admission au CI des filles	138,6%	143,2%	ND	143,3%	ND	154,4%
3	Taux brut de scolarisation (TBS)	108,3%	107,8%	119,2%	112,1%	121,3%	117,4%
4	Taux brut de scolarisation des filles	103,9%	103,4%	ND	107,6%	ND	113,2%
5	Effectifs au CI (Etablissements publics et privés)	513 991	532 392	492 518	505 647	ND	559 118
6	Pourcentage de filles au CI (Etablissements publics et privés)	47,4%	47,4%	ND	47,7%	ND	47,4%
7	Pourcentage d'élèves inscrits dans le privé	23,9%	25,5%	23,5%	25,0%	23,7%	25,8%
8	Taux de redoublement	15,8%	15,1%	9,1%	7,9%	8,6%	9,1%
9	Taux d'achèvement	54,8%	54,1%	75,0%	65,4%	77,8%	61,8%
10	Taux d'achèvement des filles	51,9%	51,3%	ND	61,9%	ND	59,0%
Qualité							
11	Ratio élèves/maître (REM) (public)	51,3	46,4	51	48,3	51	51,2
12	Pourcentage d'enseignants qualifiés (public)	90,4%	95,4%	100%	94,5%	100%	94,6%
13	Ratio livres/élève: valeurs moyennes Livre de français/élève	0,8	0,6	1	0,5	1	0,4
14	Ratio livres/élève: valeurs moyennes Livre de maths/élève	0,8	0,7	1	0,6	1	0,5

Source : DPAF/MEMP, février 2023

Au niveau de la qualité, les efforts consentis par le Gouvernement sont appréciés à travers le ratio élèves/maitre, le pourcentage d'enseignants qualifiés et le ratio livres/élèves.

L'importante hausse du TBS et le non recrutement d'AME en 2022 au primaire ont, entre autres, eu pour conséquence une dégradation de 2,9 points du ratio élèves par maître entre 2021 (48,3) et 2022 (51,2), sans pour autant aller au-delà du seuil de 51 fixé pour 2022.

En ce qui concerne le pourcentage d'enseignants qualifiés dans le public, il est resté à un niveau supérieur à 90% depuis 2019. De 90,4% en 2019 et 95,4% en 2020, cet indicateur est passé à 94,5% en 2021 avant de s'établir à 94,6% en 2022 contre une valeur cible de 100,0% (2022).

S'agissant des ratios manuels de français et de maths par élève, la dégradation observée depuis 2019 se poursuit. Ces ratios sont en 2022 de 0,4 pour les manuels de français par élève et 0,5 pour les manuels de maths par élève, tous loin de la valeur cible de 1 affichée dans le PSE 2018-2030.

Toutefois, les résultats de l'évaluation régionale PASEC 2019 classent le Bénin au deuxième rang en matière de performance des écoliers en français et en maths en fin de cycle primaire sur un total de quatorze (14) pays de l'espace francophone en Afrique. L'amélioration de la couverture en enseignants des écoles et la rigueur imprimée aux enseignants et directeurs d'écoles par les différentes mesures au niveau du sous-secteur sont, entre autres, des facteurs explicatifs de ce rang.

En somme, les niveaux des indicateurs d'accès, d'équité et de qualité se sont globalement améliorés à l'exception de quelques-uns. Les efforts doivent se poursuivre pour préserver les acquis obtenus voir relever le niveau des indicateurs dans leur ensemble. Un accent particulier doit être mis sur l'amélioration de l'accès et du maintien à l'école des enfants handicapés.

7.3. Enseignement secondaire général

Le profil du sous-secteur "Enseignement Secondaire Général" (ESG) est présenté pour les années scolaires 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022.

Globalement, les performances de l'ESG sont en hausse à l'exception du taux brut de scolarisation au second cycle et du taux de réussite au BAC.

Tableau 6 : Évolution des indicateurs de l'ESG sur la période 2019-2022

N°	Indicateurs	Unité	2019	2020	2021		2022	
					Cible	Réalisé	Cible	Réalisé
Accès								
1	Taux d'accès	%	40,90	49,10	ND	47,9	ND	55,2
2	Taux brut de scolarisation (1 ^{er} cycle)	%	50,10	52,4	51	49,4	49,4	50,5
3	Taux brut de scolarisation (2 nd cycle)	%	25,20	25,9	28	26,3	26,68	23,2
Qualité et équité								
4	Taux de réussite au BEPC	%	56,72	51,19	45	60,5	60,5	66
5	Taux de réussite au BAC	%	50,10	49,73	52	64,42	64,42	59
6	Indice de parité fille/garçon (1 ^{er} cycle)	%	62,7	80	ND	87,8	109	89,6
Vie scolaire								
7	Proportion d'établissements disposant d'infrastructures sportives et culturelles	%	59,63	62,43	65	62,9	63,08	65,4
8	Proportion d'établissements disposant d'infrastructures d'hygiènes et de santé (latrines et/ou infirmerie)	%	87,21	89,75	75	90,8	89,85	92,0

Source : DPAF/MESTFP, mars 2023

Les nombreux efforts consentis par le Gouvernement en termes d'investissements, d'exonération des frais de scolarités des filles, de renforcement des capacités techniques

et organisationnelles des acteurs et de construction et équipement d'infrastructures ont permis d'améliorer en 2022, la plupart des indicateurs d'accès de ce sous-secteur par rapport à la situation de 2021.

En effet, le taux d'accès est passé de 47,9% en 2021 à 55,2% en 2022 soit une augmentation de 7,3 points, une dynamique imprimée depuis 2019 (40,9%). La même tendance est également observée pour le Taux Brut de Scolarisation (TBS) au 1^{er} cycle. Une hausse de 1,1 point en 2022 (50,5%) après une baisse de 3 points en 2021 (49,4%). Quant au TBS du 2nd, une baisse de 3,1 points a été enregistrée en 2022 passant de 26,3% en 2021 à 23,2 points en 2022.

La tendance haussière du taux de réussite au BEPC amorcée en 2021 a été maintenue en 2022. De 51,2% en 2020, le taux de réussite au BEPC est passé à 60,5% en 2021 et à 66% en 2022, dépassant largement sa valeur cible de 60,5%.

S'agissant du BAC, son taux de réussite est passé de 49,73% en 2020 à 64,42% en 2021 avant de baisser à 59% en 2022, loin de sa valeur cible de 64,42%.

Pour ce qui est de l'indice de parité fille/garçon au 1^{er} cycle, la tendance haussière affichée depuis 2019 se poursuit. De 62,7 en 2019, cet indice est passé à 87,8 en 2021 puis à 89,6 en 2022.

Par ailleurs, la proportion d'établissements disposant d'infrastructures sportives et culturelles et la proportion d'établissements disposant d'infrastructures d'hygiènes et de santé (latrines et/ou infirmerie) sont respectivement passées de 62,9% et 90,8% en 2021 à 65,4% et 92% en 2022 largement au-dessus de leurs valeurs fixées pour cette année.

7.4. Enseignement et formation techniques et professionnels

Depuis 2016, le Gouvernement a fait du sous-secteur "Enseignement et Formation Techniques et Professionnels" (EFTP), l'une de ses priorités en matière d'éducation.

En 2022, sur 1 000 apprenants de l'ESG, on dénombre environ 42 dans l'EFTP. Ce ratio était de 39 en 2021 et 35 en 2020, une amélioration notable encore loin des ambitions du Gouvernement qui souhaite atteindre 70% d'apprenants dans l'EFTP.

La mesure de paiement partiel des frais de scolarité des filles inscrites dans les filières industrielles et agricoles a contribué au niveau de ce ratio. En 2022, les filles inscrites dans lesdites filières représentent 17,2% de l'effectif de l'EFTP du secteur public contre 16,4% en 2021 et 14,3% en 2020. À l'inverse, le taux de croissance annuelle des effectifs des apprenants dans l'EFTP a baissé de 6,9 points entre 2021 (19,2%) et 2022 (12,3%).

En tant qu'une des priorités de l'État dans le secteur de l'éducation, l'EFTP bénéficie de beaucoup d'attention qui n'épargne guère les infrastructures sportives et les infirmeries.

Ainsi, la proportion d'établissements publics disposant d'infrastructures sportives est passée de 70,4% en 2020 à 74,1% en 2022. Pour les infirmeries fonctionnelles, cette proportion est passée de 40,70% à 40,74% entre 2020 et 2022.

Tableau 7 : Évolution des indicateurs de l'EFTP sur la période 2019-2022

N°	Indicateurs	Unité	2019	2020	2021		2022	
					Cible	Réalisé	Cible	Réalisé
Accès								
1	Nombre d'apprenants de l'EFTP pour 100 élèves de l'ESG	Nombre	3,6	3,48	3	3,94	5	4,27
2	Proportion des filles inscrites dans les filières industrielle et agricole de l'ET (public)	%	14,87	14,29	29	16,4	33,8	17,2
3	Taux de croissance annuelle des effectifs des apprenants	%	-3.05	-6,0	6	19,2	ND	12,3
Qualité								
4	Taux de réussite aux examens du second cycle de l'EFTP (autre que la filière STAG)	%	67,2	71,59	68	78,8	66,6	ND
5	Taux de réussite aux examens de la FP(CQP)	%	97,18	ND	100	NA ³⁸	100	ND
6	Proportion d'établissements publics disposant d'infrastructures sportives et culturelles	%	73,07	70,37	49	74,07 ³⁹	52,15	74,07
7	Proportion d'établissements publics disposant d'infirmeries fonctionnelles	%	46,15	40,7	37	48,14	40,35	40,74

Source : DPAF/MESTFP, mars 2023

7.5. Enseignement supérieur

Au niveau du sous-secteur de l'enseignement supérieur, l'analyse du profil est faite à travers quelques indicateurs d'accès, de rétention et de qualité fixés dans le PSE 2018-2030.

Dans cette section, les valeurs de 2021 ont été actualisées et peuvent être considérées comme définitives⁴⁰.

Tableau 8: Évolution des indicateurs de l'enseignement supérieur entre 2019 et 2022

N°	Indicateurs	2019	2020	2021		2022	
				Cible	Réalisé	Cible	Réalisé
Rétention							
1	Proportion des étudiants des universités publiques ayant atteint la dernière année de	37,2 %	36,7%	40%	36,4%	40%	36,8%

³⁸ L'examen n'est pas organisé en 2021.

³⁹ Il s'agit d'établissements disposant seulement d'infrastructures sportives.

⁴⁰ Ces valeurs seront différentes de celles indiquées dans le rapport 2021 sur le SEN.

N°	Indicateurs	2019	2020	2021		2022	
				Cible	Réalisé	Cible	Réalisé
	licence en trois ans						
Accès							
2	Effectif d'étudiants pour 100 000 hbts	1 102	1 035	1 242	975	1 242	966
3	Taux d'accroissement des effectifs d'étudiants	-2,0%	-0,70%	4,6%	-0,8%	4,6%	4,4%
4	Nombre d'enseignants recrutés dans les UPB	0	0	100	0	100	0
5	Indice de parité étudiantes/étudiants dans les universités publiques	0,41	0,41	0,38	0,55	0,38	0,56
Qualité							
6	Ratio Etudiant/Enseignant dans les UPB	79	76	70	75	70	77
Vie universitaire							
7	Proportion du budget du sous-secteur affecté aux œuvres universitaires et sociales	27,1%	27,1%	26,6%	22,24%	26,6%	22%
8	Proportion des étudiants bénéficiaires d'allocations universitaires et sociales (bourses et secours)	22,4%	21,1%	28%	28,2%	28%	31,9%

Source : DPAF/MESRS, août 2023

La "proportion des étudiants des universités publiques ayant atteint la dernière année de licence en trois ans" mesure l'efficacité interne du premier cycle universitaire et permet d'avoir une idée sur les déperditions enregistrées.

La valeur de ce taux observée en 2022 révèle que seulement 36,8% des étudiants ont pu atteindre la fin du premier cycle en trois ans. Comparé à sa valeur cible qui est de 40%, le niveau de l'indicateur montre un écart de 3,2 points de pourcentage. En 2021, l'indicateur affichait une valeur de 36,4%.

Ainsi, un nombre important d'étudiants (plus de 60%) n'atteint pas la troisième année du premier cycle universitaire en trois années d'études consécutives.

L'effectif des étudiants pour 100 000 habitants est en baisse continue depuis 2019. De 1 102 en 2019, il est passé à 1 035 en 2020 et 975 en 2021 puis à 966 en 2022. Par contre, l'indice de parité étudiantes/étudiants dans les universités publiques connaît une tendance haussière depuis 2019, affichant des performances supérieures ou égales aux valeurs cibles. De 0,41 en 2019 et 2020, il s'est établi à 0,55 en 2021 puis à 0,56 en 2022 contre une valeur cible de 0,38.

De 2019 à 2021, il est observé une amélioration du ratio étudiant/enseignant dans les UPB, due à la baisse de l'effectif des étudiants au cours de la période, bien qu'il y ait eu des

admissions d'enseignants à la retraite. En effet, le ratio étudiant/enseignant est passé de 79 en 2019 à 75 en 2021. En 2022, ce ratio s'est légèrement dégradé et est passé à 77.

Le recrutement des AME envisagé permettra d'améliorer davantage le niveau de cet indicateur.

La proportion du budget du MESRS affectée aux œuvres universitaires a connu une diminution en 2021 comparativement aux autres années en raison des abattements budgétaires qu'a connus le Ministère. Elle est passée de 27,1% en 2020 à 22,24% en 2021 puis à 22% en 2022, l'objectif étant 26,60% au moins.

La proportion des étudiants bénéficiaires d'allocations universitaires et sociales (bourses et secours) a néanmoins connu une forte hausse de 10,8 points entre 2020 (21,1%) et 2022 (31,9%).

En somme, l'effectif des étudiants suit une tendance baissière qui entraîne une baisse du ratio étudiant/enseignant. Les efforts du Gouvernement dans ce sous-secteur ont permis d'améliorer l'indice de parité étudiantes/étudiants et d'accroître significativement les allocations universitaires et sociales dans les universités publiques.

7.6. Recherche scientifique et innovation

Les indicateurs retenus pour apprécier le sous-secteur de la recherche scientifique et de l'innovation sont : la proportion du budget du MESRS allouée à la recherche et le nombre de publications scientifiques.

La proportion du budget affecté à la recherche au niveau du MESRS n'a jamais atteint la cible de 3% retenue sauf en 2018 où l'intégration du budget de Sèmè-City dans le programme de la recherche a fait croître de façon exceptionnelle le budget de ce programme. L'écart de ce qui est réalisé (1,34%) par rapport à la cible en 2022 (3%) est de -1,66. En 2021, le niveau de cet indicateur s'est établi à 1,39% contre 2,1% en 2020.

En dépit de la baisse du budget du MESRS allouée à la recherche, le nombre de publications scientifiques connaît une tendance haussière depuis 2019. En effet, de 1 800 en 2019, cet indicateur est passé à 2 606 en 2022, soit un accroissement de 44,8%.

L'effectivité de la mise en œuvre de la Politique Nationale de la Recherche et de l'Innovation (PNRI) permettra d'augmenter de manière significative le budget de la recherche et, par conséquent, le nombre et la qualité des publications scientifiques.

Tableau 9: Évolution des indicateurs de la recherche scientifique et innovation entre 2019 et 2022

N°	Indicateurs	2019	2020	2021		2022	
				Cible	Réalisé	Cible	Réalisé
1	Proportion du Budget de la recherche en % du budget du MESRS	2,1%	2,1%	3,0%	1,39%	3,0%	1,34%
2	Nombre de publications scientifiques ⁴¹	1 800	1 931	2 465	2 241	2 867	2 606

Source : DPAF/MESRS, août 2023

7.7. Alphabétisation et éducation des adultes

Dans le sous-secteur de l’alphabétisation et de l’éducation des adultes, des progrès sont enregistrés depuis 2019 même s’ils restent insuffisants au regard des ambitions affichées dans le PSE 2018-2030. En effet, le « Taux de réussite aux évaluations finales des enseignements apprentissages » et le « Nombre de bibliothèques villageoises en langues nationales fonctionnelles » sont passés respectivement de 84,30% et 70 en 2019 à 96% et 85 en 2022, valeurs supérieures et égales respectivement aux valeurs cibles fixées en 2022.

Les informations de 2022 du « Nombre de personnes de 15 ans et plus bénéficiaires des programmes d’alphabétisation » ne sont pas encore disponibles. Néanmoins, cet indicateur s’est établi à 10 864 en 2021 loin de sa valeur cible fixée à 49 082.

Tableau 10 : Évolution des indicateurs de l’alphabétisation sur la période 2019-2022

N°	Indicateurs	2019	2020	2021		2022	
				Cible	Réalisé	Cible	Réalisé
1	Nombre de personnes de 15 ans et plus bénéficiaires des programmes d’alphabétisation	17 383	9 347	49 082	10 864	22 012	ND
2	Taux de réussite aux évaluations finales des enseignements apprentissages	84,30%	95,34%	75%	85%	92%	96%
3	Nombre de bibliothèques villageoises en langues nationales fonctionnelles	70	87	85	85	85	85

Source : DPAFP/MESTFP, mars 2023

7.8. Alternatives éducatives

Les alternatives éducatives constituent encore l’un des « parents pauvres » du secteur de l’éducation.

Dans les sous-secteurs des enseignements maternel et primaire, elles se résument à l’école dite de la deuxième chance qui dispense des cours accélérés aux déscolarisés et non scolarisés âgés de 9 à 17 ans. Ces initiatives visant à récupérer les jeunes filles et jeunes

⁴¹ Les chiffres sur le nombre de publications scientifiques sont des estimations.

garçons n'ayant pu débiter ou achever un cycle de formation formelle, sont essentiellement portées par des PTF et ONG partenaires du sous-secteur. Au nombre de ces structures intervenant aux côtés du MEMP, il y a l'UNICEF avec ses centres de Programme de Cours Accélérés (PCA) et Helvetas en partenariat avec la Coopération Suisse en ce qui concerne les centres Barka. Ce système permet aux apprenants d'obtenir le Certificat d'Etudes Primaires (CEP) en trois (03) ans pour le PCA et en quatre (04) ans pour les centres Barka.

Entre 2020 et 2021, le nombre de centres d'alternatives éducatives a baissé avec pour corollaires, la baisse de l'effectif scolarisé. Signalons qu'en 2022, le MEMP a signé un accord de partenariat avec la Coopération Suisse pour la mise en œuvre d'un nouveau projet d'ouverture des centres Barka dans les départements de l'Atacora et de la Donga.

En 2022, les investissements consentis par Helvetas ont permis de faire fonctionner vingt (20) centres Barka de plus qu'en 2021 (119 en 2022 contre 99 en 2021) pour un effectif total de 4 712 apprenants (1 960 garçons et 2 752 filles) encadrés par 216 animateurs.

Pour les centres de PCA, ils ont considérablement baissé par rapport à 2021. On enregistre, seulement 09 en 2022 contre 31 en 2021 (61 en 2020). Le nombre total d'apprenants en 2022 est de 267 (145 filles et 122 garçons) pour 12 animateurs.

La répartition de ces apprenants par type de centre se présente dans le tableau 11 ci-après :

Tableau 11: Répartition des apprenants par types de centres des alternatives éducatives en 2021 et 2022

N°	Nombre total de Centres	Effectif de Garçons	Effectif de filles	Total scolarisés	Effectif des animateurs
Année 2021					
Centres PCA	31	586	664	1 250	61
Centre Barka	99	1 553	2 205	3 758	194
TOTAL 2021	130	2 139	2 869	5 008	255
Année 2022					
Centres PCA	09	122	145	267	12
Centre Barka	119	1960	2752	4712	216
TOTAL 2022	128	2082	2887	4979	228

Source : DPAF/MEMP, février 2023

En dehors des centres PCA et Barka, il faut souligner les efforts déployés en faveur des personnes handicapées, notamment les personnes sourdes et les personnes aveugles. On en dénombre une vingtaine dont quinze (15) pour les personnes sourdes et dix (10) pour les personnes aveugles. Au nombre de ceux-ci, on peut le Centre d'Accueil d'Education et d'Intégration des Sourds (CAEIS) de Louho à Porto-Novo et des Centres de Promotion Sociale des Aveugles (CPSA) de Sègbèya à Cotonou, et ceux de Parakou.

8. AVANCÉES MAJEURES ENREGISTRÉES ET DÉVIANCES OBSERVÉES

Cette partie retrace les avancées majeures, les problèmes et déviations observées en 2022 au sein du SEN.

8.1 *Avancées majeures enregistrées*

Toutes les réformes mises en œuvre, ajoutées à d'autres mesures et dispositions prises au sein des sous-secteurs ont permis d'enregistrer certaines avancées en termes de performances du secteur de l'éducation et sur les plans de la gouvernance politique, administrative, institutionnelle et pédagogique.

8.1.1. **Avancées majeures en termes de performances du secteur de l'éducation**

La baisse de la consommation financière enregistrée en 2022 n'a pas empêché une poursuite de la tendance haussière observée au niveau des indicateurs d'accès des enseignements maternel et primaire, de l'ESG et de l'EFTP.

De même, les écarts entre les filles et les garçons se réduisent considérablement d'année en année dans l'éducation formelle, de la maternelle au supérieur en passant par l'EFTP.

Au niveau des résultats de fin d'année, le maintien en 2022 de la tendance haussière du taux de réussite au BEPC, malgré le niveau atteint en 2021, reste une avancée majeure pour laquelle, il est indispensable d'appréhender les facteurs en vue d'une consolidation des acquis.

8.1.2. **Avancées majeures sur le plan de la gouvernance politique**

Sur le plan de la gouvernance politique, le Gouvernement s'est doté de la loi n°2022-01 du 25 janvier 2022 portant loi-cadre sur l'enseignement technique et la formation professionnelle en République du Bénin qui vient compléter et renforcer la loi portant orientation de l'éducation nationale. De même, il a approuvé le 20 juillet 2022 la PNRI dont la vision est de *faire de la recherche et de l'innovation, un véritable levier de développement socio-économique et culturel*.

Aussi, le CNE a-t-il procédé à la finalisation de son plan stratégique et de son plan d'action 2023-2027 dont la vision est : « *A l'horizon 2030, le CNE est l'organe par excellence de régulation, d'anticipation, de réflexions prospectives et d'impulsion des réformes et transformations qualitatives pour un système éducatif national performant, générateur d'un capital humain compétent et compétitif* ».

Dans le souci d'assurer une transformation qualitative du SEN en général et des sous-secteurs des enseignements primaire et secondaire général en particulier, il a été pris le décret n°2022-240 du 13 avril 2022 portant mise en place des organes chargés de la

préparation, de la supervision et de la coordination de la réforme sur la qualité et le contrôle de la qualité dans les enseignements primaire et secondaire général.

Ces organes ont rendu disponible le projet de cadre de référence de ladite réforme transmis au Président de la République pour appréciation.

À travers le fonctionnement adéquat du cadre de dialogue mis en place depuis 2021 entre le CNE et les trois Ministres chargés de l'éducation, la coordination du SEN est mieux assurée et des questions d'intérêts majeurs sont abordées et résolues au profit des acteurs et usagers de l'ensemble du secteur de l'éducation (cf. point 4.2 supra).

Par ailleurs, dans le but de consolider les avancées enregistrées dans le cadre de l'alimentation scolaire et d'en assurer la durabilité de son financement, un avant-projet de loi sur le modèle de l'alimentation scolaire a été transmis au Gouvernement.

8.1.3. Avancées majeures sur le plan de la gouvernance administrative et institutionnelle

Sur le plan de la gouvernance administrative et institutionnelle du secteur de l'éducation, le Gouvernement poursuit la dématérialisation des services publics de l'éducation. En plus de ceux déjà dématérialisés, il faut compter désormais l'inscription en ligne des candidats au CEP, le traitement et la sélection des dossiers des bacheliers au profit des UPB. À titre illustratif, en 2022, les 6 243 bourses d'études octroyées pour les UPB, les 222 bourses d'excellence et les 14 615 aides universitaires ont été entièrement dématérialisées.

Le souci d'améliorer de façon notable les services de première instance dans les enseignements du premier et du second degrés, a amené le Gouvernement à recourir à l'appel à candidatures pour le recrutement et la nomination des directeurs départementaux des sous-secteurs des enseignements maternel, primaire, secondaire, technique et de la formation professionnelle.

Ainsi, un appel à candidatures a été lancé pour les 24 postes (12 pour le MEMP et 12 pour le MESTFP) qui ont été tous pourvus à l'issue d'une sélection rigoureuse et appréciée de tous les acteurs du SEN y compris des organisations syndicales (cf. point 4.1 supra).

Pour une meilleure gestion des flux de l'EFTP en lien avec les objectifs fixés dans la SN-EFTP, il a été procédé à partir de la rentrée scolaire 2022-2023, à une réaffectation par la Direction de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle des demandes d'inscription en surplus dans les Lycées publics vers les collèges privés d'enseignement technique et professionnel. À l'occasion d'une séance de travail avec le Président du CNE, l'équipe dirigeante du patronat des ESPB a remercié le Gouvernement pour cette décision

qui constitue une avancée majeure dans les relations entre les secteurs public et privé de l'éducation.

Dans le cadre du renforcement de la qualité de la gouvernance des universités publiques, le Gouvernement envisage mettre en place un organe national de contrôle et d'éthique au niveau des sous-secteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Les réflexions ont abouti en 2022 à une mouture du décret de cet organe dénommé "Délégation au contrôle et à l'éthique dans l'enseignement supérieur (DCE)".

La nomination des membres de la DCE et leur installation effective par le Président de la République au cours de l'année 2023 est un tournant décisif dans la transformation qualitative des sous-secteurs concernés.

En dehors de ces résultats considérés comme des avancées majeures, il importe de citer :

- la disponibilité, dès juin 2022, des arrêtés portant création des établissements scolaires privés au titre de l'année scolaire 2022-2023 en vue de lutter efficacement contre l'exercice illégal des établissements non autorisés ;
- la généralisation, à titre expérimental au 2nd cycle de vingt établissements publics de l'ESG, de l'exonération des frais de scolarité aux filles ;
- l'amélioration de la crédibilité des diplômes de licence et de master délivrés par les EPES à travers (i) la pérennisation des examens nationaux de licence et de master et (ii) la tenue d'une session spéciale d'étude des demandes de cosignature et de reconnaissance des diplômes délivrés par les EPES avant la décision d'organiser les examens nationaux de licence et de Master.

Par ailleurs, la tenue régulière des sessions des CAP au niveau des trois ordres d'enseignement (26 au total), est une avancée majeure en raison de la cohésion sociale et de l'apaisement du climat social engendrés par la bonne gestion des dossiers disciplinaires et de dialogue social inscrits à l'ordre du jour (cf. point 2.2 supra). De même, le fonctionnement adéquat des CAP participe de la réduction de l'ampleur du phénomène de harcèlement sexuel en milieu scolaire et universitaire.

8.1.4. Avancées majeures sur le plan de la gouvernance pédagogique

Sur le plan de la gouvernance pédagogique et pour éviter d'accentuer la dégradation de la qualité de la formation des formateurs déjà objet de réflexions au plan national, le CNE a procédé à la suspension, à titre conservatoire, des travaux des examens nationaux du BAPES et du CAPES. Des investigations qu'il a réalisées, le CNE a ressorti et présenté aux acteurs concernés, sans aucune contestation, la liste nominative des candidats éligibles et non éligibles à ces examens avec des indications sur ses réserves et recommandations.

La mise en œuvre des recommandations de son rapport d'investigations augure de bonnes perspectives sur la réduction de ces types de déviances, les années à venir.

Dans les sous-secteurs des enseignements maternel et primaire, le Gouvernement a décidé (i) d'assurer la formation d'élèves Inspecteurs et d'élèves Conseillers Pédagogiques, (ii) de satisfaire à plus de 50% des besoins des écoles primaires publiques en manuels, cahiers d'activités et en matériels pédagogiques à travers des nouvelles acquisitions et (iii) d'organiser à bonne date des phases pratique et orale des examens professionnels du Certificat Élémentaire d'Aptitude Pédagogique (CEAP) et du Certificat d'Aptitude Pédagogique (CAP).

Au niveau de l'ESG, pour améliorer l'efficacité de l'encadrement pédagogique, il a été mis en place un système de veille et de développement des curricula et des contenus de formation suivi du recrutement et de mise en formation de 12 méthodologues. Pour renforcer ce dispositif, 50 nouveaux inspecteurs de l'ESG ont été formés ainsi que 225 enseignants pour intégrer le corps des Conseillers pédagogiques. De plus, des AE sont régulièrement formés.

Dans le but de réduire les cas de grossesses et la dépravation des mœurs en milieu scolaire, le Gouvernement appuyé par le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), a mis en place dans onze (11) Communes de trois (03) Départements (Alibori, Atacora et Atlantique), un dispositif d'enracinement progressif de l'Education à la Santé Sexuelle (ESS) en milieu scolaire et extrascolaire. Ce dispositif a déjà permis au MEMP et au MESTFP de former 580 nouveaux enseignants et 102 618 adolescents et jeunes scolarisés dans 164 nouveaux établissements.

En somme, les avis émis par le CNE sur les questions afférentes aux choix fondamentaux ont permis d'améliorer la gouvernance pédagogique dans les sous-secteurs de l'éducation formelle.

8.2 Problèmes majeurs et déviances observées

En dépit des avancées majeures relevées, les différents sous-secteurs de l'éducation connaissent des problèmes et ont enregistré certaines déviances qu'il convient d'évoquer également ici.

8.2.1 Problèmes majeurs

➤ Sur les performances du secteur de l'éducation

L'un des problèmes cruciaux que connaît le secteur de l'éducation est une baisse du niveau des indicateurs de qualité dans tous les ordres d'enseignement.

Au niveau des enseignements maternel et primaire par exemple, il s'agit de la dégradation des ratios manuels de français et de maths par élève et de la baisse du taux d'achèvement au primaire. À cela s'ajoutent, des plaintes des promoteurs des écoles privées quant à l'insuffisance des manuels et cahiers d'activités mis à leur disposition par l'État.

Au niveau de l'ESG, les tendances et les niveaux atteints par le taux brut de scolarisation au second cycle et du taux de réussite au BAC ne sont pas reluisants.

➤ Sur le plan de la gouvernance politique

Le retard considérable accusé dans l'actualisation du PSE 2018-2030 entretient un statu quo sur l'option du Gouvernement d'étendre l'éducation de base jusqu'en classe de terminale et ne permet pas de disposer des repères stratégiques en la matière.

À cela, il convient de rappeler la non disponibilité de documents de stratégies pour les sous-secteurs de la maternelle, du primaire, de l'ESG, de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes.

➤ Sur le plan de la gouvernance administrative et institutionnelle

La persistance de l'existence des structures dont les attributions chevauchent avec celles du CNE, et des structures actives dans le SEN mais sans base légale seront préjudiciables à l'accomplissement efficace de ses fonctions de coordination et de suivi-évaluation. Le cadre de dialogue entre le CNE et les Ministres chargés de l'éducation en a fait une préoccupation majeure inscrite à l'ordre du jour.

Dans l'enseignement primaire, l'ouverture sans autorisation de classes dans des écoles publiques et l'existence d'écoles privées fonctionnant sans autorisation⁴² sont autant de problèmes qu'il convient d'adresser en vue d'en réduire l'ampleur.

Au niveau des sous-secteurs des enseignements primaire et secondaire général ainsi que de l'EFTP, des acteurs commencent par s'interroger sur la qualité de l'organisation des examens et concours ; ce qui pourrait jeter des doutes sur la fiabilité des résultats en l'absence d'une étude sur la question.

Dans le sous-secteur de l'EFTP, il est noté le non-respect de certaines orientations définies dans le PSE 2018-2030 et dans la SN-EFTP. En effet, il est observé la persistance de l'admission des apprenants dans les lycées techniques à partir du niveau de la classe de

⁴² Rapport d'activités 2021 de la Cellule Education de la Présidence de la République

5^{ème} de l'ESG. Aussi, convient-il de souligner l'absence de textes de mise en œuvre du cursus d'entrée et de formation à l'EFTP ainsi que ceux relatifs aux nouvelles certifications.

➤ **Sur le plan de la gouvernance pédagogique**

La disponibilité d'enseignants qualifiés étant un pilier essentiel du système éducatif, même si le recours aux AME a contribué à résorber le déficit, il n'en demeure pas moins que la qualité des apprentissages en souffre en raison de leur faible qualification. Cette qualité des apprentissages devient plus préoccupante avec la non réalisation des formations de masse au profit d'au moins 70% des agents contractuels de l'État reversés (promotion 2008) n'ayant pas satisfait au seuil minimal exigé en décembre 2019 à l'occasion de leur évaluation de connaissances.

De plus, des observations sur le terrain, il se dégage une faible qualité de l'encadrement pédagogique, voire une certaine complaisance dans le suivi effectué par les CP et les CRP dans les écoles. Aussi, des insuffisances sont-elles observées dans la préparation par nombre d'enseignants y compris les directeurs dont les retards voire l'absentéisme sont légions⁴³. L'une des causes de cet absentéisme est le recrutement sur fonds propres par les directeurs d'école, d'enseignants communautaires, souvent sans profil requis, pour les assister⁴⁴.

En outre, les mêmes observations font état de ce qu'un nombre important d'enseignants, surtout des directeurs d'école sont en poste dans la même école depuis plus de 10 ans, créant ainsi une accoutumance ne favorisant guère l'amélioration de la performance pédagogique.

Par ailleurs, la gouvernance pédagogique des écoles de formation des enseignants de tous les degrés et du personnel du corps de contrôle nécessite une évaluation rigoureuse.

➤ **Sur le plan de la gouvernance du système d'information**

Le secteur de l'éducation souffre de disponibilité d'informations instantanées et fiables, y compris celles genre sensible, pour des prises de décisions idoines, aussi bien au niveau politique, stratégique qu'opérationnel.

Au niveau du MEMP, la mise en place du SIGE se fait toujours attendre. Toutefois, des dispositions sont prises pour rendre disponible un système analogue à « educmaster⁴⁵ » au niveau du MESTFP.

⁴³ Rapport 2022 de missions d'observations de la Cellule Éducation de la Présidence de la République

⁴⁴ Idem

⁴⁵ Le statut juridique de « educmaster » est encore à formaliser

Dans l'enseignement supérieur, la situation est encore plus inquiétante. En effet, pour faute de ressources un retard considérable est enregistré dans la production des annuaires statistiques. De plus, l'insuffisance de synergie et d'interopérabilité des applications métiers⁴⁶ utilisées dans les universités publiques rend difficile la production des annuaires statistiques et entache la fiabilité des informations.

Au regard de tout ce qui précède, il devient impératif d'orienter des investissements dans la mise en place du SIGE.

8.2.2 Déviances observées

Les déviances observées en 2022 ne s'écartent pas de celles relevées depuis 2020 et qui s'amplifient d'année en année. Il s'agit notamment des grossesses en milieu scolaire, de la dépravation des mœurs en milieux scolaire et universitaire, le maintien en poste des enseignants malades et invalides et de l'alcoolisme des enseignants et du harcèlement sexuel.

À cela s'ajoutent, la légèreté dans la gestion des notes à l'université et l'utilisation des apprenants dans les campagnes de semence et de récolte de coton.

➤ La multiplication des cas de grossesse en milieu scolaire

D'une année scolaire à une autre, une amplification des cas de grossesse en milieu scolaire est observée. En 2021, 2 311 cas de grossesse sont recensés contre 2 253 cas en 2020 avec des disparités par département.

Même si des statistiques officielles ne sont pas disponibles pour l'année 2022, la persistance du phénomène couplée avec la prolifération de la dépravation des mœurs en milieu scolaire reste une source d'inquiétude, en raison des conséquences néfastes sur la rétention des filles dans le système éducatif.

➤ La dépravation des mœurs en milieux scolaire et universitaire

Des informations remontées au CNE, il ressort une recrudescence d'actes pervers (toxicomanie, pornographie, jeux en ligne, machine à sous, etc.) et de la violence dans plusieurs établissements de l'ESG et de l'EFTP.

De plus, il est noté une prolifération du phénomène des "Escort girl" et de manière plus préoccupante dans les grandes villes chez les jeunes apprenantes en proie au gain facile.

➤ Le harcèlement sexuel en milieux scolaire et universitaire

Bien que le fonctionnement régulier des CAP et les sanctions disciplinaires et judiciaires à l'encontre des auteurs de harcèlement sexuel ont permis de réduire son ampleur, ce

⁴⁶ Une application métier est une plateforme mise en place pour dématérialiser un ou plusieurs processus de gestion.

phénomène persiste encore. En effet, en 2022 il est ressorti l'étude de 5 dossiers de harcèlement sexuel dont 4 par la CAP du MESTFP et un par la CAP du MESRS au niveau de l'Université de Parakou.

➤ **Le maintien en poste des enseignants malades et invalides**

L'une des déviations recensées en 2021 qui continue de limiter l'efficacité du système éducatif est l'accroissement des cas de maladies, du phénomène d'alcoolisme et partant d'absentéisme chez les enseignants. Pour le premier cas, 357 ont été recensés en 2021 dans les enseignements du 1^{er} et 2nd degrés. Quant au deuxième cas, il a été dénombré 123.

Le maintien en poste de ces enseignants constitue une déviation qui entraîne d'importants préjudices sur la qualité des apprentissages et l'éducation à la vie des apprenants.

➤ **La légèreté dans la gestion des notes à l'université**

Des cas de légèreté dans la gestion des notes sont constatés dans certaines Unités de Formation et de Recherche (UFR) de l'Université de Parakou. Ces dossiers sont en cours d'examen au niveau de la CAP du MESRS.

➤ **L'utilisation des apprenants dans les périodes de semis et de récolte**

Les travaux champêtres requièrent la mobilisation d'une main d'œuvre importante. Dans les zones de production des cultures de rente (coton, anacarde, soja, etc.), la vie des ménages est centrée sur l'exploitation agricole, qui mobilise hommes et femmes, membres de la famille et de la communauté comme main-d'œuvre.

Certains parents d'élèves de ces localités considèrent la scolarisation comme un facteur limitant la contribution des enfants à la production.

Ainsi, les apprenants, en complicité avec leurs proches, sont utilisés en famille ou à titre payant, au mépris des textes en vigueur, dans les périodes de semis et de récolte de ces cultures. Cette pratique s'observe également dans les activités champêtres relatives aux cultures vivrières (igname, manioc, maïs, mil, sorgho, etc.).

Selon le rapport de l'étude sur les causes de la dégradation des principaux indicateurs des sous-secteurs des enseignements primaire et secondaire au Bénin⁴⁷, ce phénomène constitue l'une des principales causes structurelles de la baisse des effectifs enregistrée ces dernières dans ces deux sous-secteurs. Les départements les plus touchés sont ceux de l'Atacora, du Borgou, de l'Alibori, du Zou et des Collines.

Ce phénomène annihile les mesures prises par le Gouvernement en ce qui concerne l'accès et surtout le maintien des enfants à l'école.

⁴⁷ Etude sur les causes de la dégradation des principaux indicateurs du système éducatif au Bénin : sous-secteurs des enseignements primaire et secondaire, MEMP (2022, p.36 et 39).

9. DÉFIS ET PERSPECTIVES

Les défis à relever ainsi que les perspectives pour l'amélioration des performances du SEN sont successivement présentés dans les rubriques qui suivent.

9.1 Défis

Dans le but de rendre disponible en permanence un capital humain au service du développement économique et socioculturel, le SEN, tel qu'il se présente aujourd'hui, a des défis à relever et dont les principaux sont :

- ***au niveau du CNE :***
 - ✓ la réalisation de certaines activités clés pour amorcer une mise en œuvre efficace de son plan stratégique 2023-2027 approuvé en Conseil des Ministres du 18 janvier 2023 ;
 - ✓ l'opérationnalisation de la DCE ;
 - ✓ la réalisation d'une étude diagnostique pour davantage contenir la dégradation des indicateurs de qualité voire amorcer leur amélioration ;
- ***au niveau de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique :***
 - ✓ l'élaboration de la stratégie d'opérationnalisation de la PNRI ;
 - ✓ la poursuite de la dématérialisation des processus de gestion avec en toile de fond la mise en place d'un système d'information de gestion des sous-secteurs enseignement supérieur et recherche et innovation ;
 - ✓ le renforcement de la qualité de la gouvernance au sein de l'administration et des structures de formation et de recherche ;
 - ✓ le renforcement et l'équipement en infrastructures administratives et pédagogiques des universités et de recherche ;
 - ✓ le recrutement en nombre suffisant d'enseignants ;
 - ✓ la poursuite de l'assainissement des EPES.
- ***au niveau des enseignements secondaire, technique et de formation professionnelle :***
 - ✓ le renforcement du rôle du secteur privé et de celui des communautés dans l'offre éducative ;
 - ✓ l'amélioration de la qualité et de l'équité à travers le renforcement et le suivi de l'encadrement pédagogique des enseignants ;

- ✓ l'amélioration de l'efficacité externe de l'EFTP par la modernisation du système informationnel en arrimage avec l'évolution du marché du travail, le développement d'un système d'information des jeunes sur les métiers porteurs, les opportunités d'insertion et de reconversion ;
- ✓ l'amélioration de l'offre et de la qualité des services d'alphabétisation et la valorisation des langues nationales ;
- ✓ le recrutement d'enseignants qualifiés.
- ***au niveau des enseignements maternel et primaire :***
 - ✓ l'amélioration de la qualité des enseignements dispensés par le recrutement au profit de la maternelle d'AME titulaires du Certificat Élémentaire d'Aptitude Pédagogique (CEAP) ;
 - ✓ la satisfaction de la demande de préscolarisation ;
 - ✓ l'amélioration du taux d'achèvement ;
 - ✓ l'amélioration de la qualité du redéploiement des enseignants du primaire en tenant compte de l'ancienneté au même poste ;
- ***au niveau du sous-secteur de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes :***
 - ✓ l'adéquation des curricula aux besoins socioprofessionnels des apprenants ;
 - ✓ la création du corps des facilitateurs et des corps d'encadrement et de contrôle au sein de ce sous-secteur ;
 - ✓ le développement de l'environnement lettré.
- ***au niveau du sous-secteur de l'éducation alternative :***
 - ✓ la mise en place d'un système de formation initiale des personnels de l'éducation alternative pour adultes ;
 - ✓ l'approbation et l'adoption de la stratégie de renforcement de l'éducation alternative.

9.2 Perspectives

L'amélioration continue des performances du SEN requiert que la priorité soit accordée à certaines actions à savoir :

- ✓ la poursuite des réflexions en cours pour la formulation de la réforme générale sur la qualité et le contrôle de la qualité dans les enseignements primaire et secondaire général en prenant en compte les apprenants à besoins spécifiques ;

- ✓ l'accélération des travaux d'actualisation du PSE 2018-2030 ;
- ✓ le suivi par le MEMP du processus d'approbation par le Conseil des Ministres de la Stratégie de Renforcement des Alternatives Éducatives (SRAE) ;
- ✓ l'accélération par le MESTFP de l'élaboration des stratégies nationales de l'ESG et de l'alphabetisation et de l'éducation des adultes ;
- ✓ l'élaboration de la stratégie d'accélération de l'éducation des filles ;
- ✓ l'élaboration du plan stratégique du MEMP ;
- ✓ la distribution équitable des manuels et cahiers d'activités entre le secteur public et le secteur privé ;
- ✓ la réalisation d'une étude sur la fiabilité des résultats des examens et concours nationaux ;
- ✓ la conception en lien avec le Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance (MASM) d'un programme visant la réduction des déviations observées et celles qui surviendront dans le secteur de l'éducation ;
- ✓ la mise en œuvre diligente des projets sous tutelle de l'ADET ;
- ✓ la poursuite par les ministères des actions de sensibilisation et de répression des auteurs de déviations ;
- ✓ l'application rigoureuse des dispositions réglementaires encadrant la formation des élèves-professeurs et l'organisation des examens nationaux de BAPES et de CAPES ;
- ✓ la réalisation par le MESRS d'une étude d'impact de la mise en œuvre du programme "Vie de l'étudiant" sur les performances du sous-secteur de l'enseignement supérieur ;
- ✓ la poursuite au niveau des ministères en charge de l'éducation des activités qui améliorent significativement leurs performances ;
- ✓ la prise en compte des informations des ministères en charge de la culture et des affaires sociales dans les prochains rapports sur l'état du SEN.

CONCLUSION

Le rapport 2022 sur l'état du SEN, le troisième après celui de 2020, a mis en relief les efforts du Gouvernement sur le plan économique pour contenir les effets de la crise inflationniste post COVID et ceux de la guerre entre la Russie et l'Ukraine. Au plan social, la mise en œuvre des projets d'envergure initiés depuis 2016 a été intensifiée pour assurer la protection sociale des populations notamment des couches vulnérables. Au plan sécuritaire, le recrutement massif au profit des forces de défense et de sécurité, leur équipement et la mise en œuvre du plan d'urgence de prévention de l'extrémisme violent ont permis de contenir et de circonscrire la menace djihadiste.

Ce contexte difficile n'a pas empêché le Gouvernement d'allouer davantage de ressources au secteur de l'éducation. Bien que la consommation financière n'ait pas suivi les intentions, l'amélioration de la gouvernance administrative, financière et pédagogique a permis une véritable reprise de l'accessibilité, un renforcement de l'équité et une atténuation de la dégradation de la qualité.

Une régulation soutenue de l'ensemble du secteur de l'éducation n'a pas fait défaut. En effet, grâce (i) au fonctionnement adéquat du cadre de dialogue avec les Ministres chargés de l'éducation, (ii) aux résultats des études et investigations, (iii) aux avis émis et (iv) aux décisions prises, le CNE a pu insuffler la dynamique nécessaire à l'obtention des résultats obtenus.

De même, d'importants efforts sont consentis par les trois départements ministériels en charge du secteur de l'éducation et par le secteur privé pour réaliser les performances indiquées dans le profil du SEN (cf. point 7 supra) et améliorer le climat et la cohésion sociale.

Toutefois, la persistance de certains comportements déviants des acteurs requiert des actions hardies pour en réduire l'ampleur et pour les éradiquer.

Dans quelques années, les résultats induits de la mise en œuvre du PAG 2021-2026 et la réforme sur la qualité et le contrôle de la qualité dans les enseignements primaire et secondaire général en cours de formulation, vont assurément transformer le SEN.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Equipe de rédaction

COMITÉ D'ORIENTATION	
Noël A. GBAGUIDI	Président du Conseil National de l'Education
Rémy GUEDEGBE	Président de la Commission Qualité et Règlementation
Fègbènou Benoit SOSSOU	Président de la Commission Pilotage et Financement
Coovi Gabriel BOKO	Rapporteur de la Commission Qualité et Règlementation
Raoul Christian ADEKOU	Rapporteur de la Commission Pilotage et Financement
Timoléon AHOUANGNIVO	Secrétaire Exécutif du Conseil National de l'Education
ÉQUIPE TECHNIQUE DE RÉDACTION	
Abdel Jawed Adéchinan BOURAÏMA	Spécialiste en Suivi et Évaluation des Politiques Publiques, Coordonnateur
Raoul Juste B.C. ATOHOU	Spécialiste en Économie et Statistiques de l'Éducation, Rapporteur
Antoine HOUNGBEDJI	Spécialiste en Sciences de l'Éducation
Boco KANA GABA	Juriste Institutionnaliste
Chantal MONLADE	Responsable de la Cellule Administrative et Financière
Marlène Dany MENARD KPATOUKPA	Statisticienne
Aimé DEGUE	Secrétaire Administratif

ANNEXE 2 : Liste de présence de la séance d'examen du rapport avec les acteurs étatiques

ANNEXE 3 : Liste de présence de la séance d'examen du rapport avec les acteurs non étatiques

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	IV
LISTE DES TABLEAUX.....	IX
LISTE DES GRAPHIQUES.....	IX
MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL NATIONAL DE L'ÉDUCATION.....	1
INTRODUCTION.....	2
1. LA DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE.....	3
1.1 Étape 1 : Actualisation de la structuration du rapport.....	3
1.2 Étape 2 : Conception du mécanisme et des outils de collecte de données auprès des acteurs.....	3
1.3 Étape 3 : Mise en place du Comité technique chargé d'élaborer le rapport.....	4
1.4 Étape 4 : Collecte de données.....	4
1.5 Étape 5 : Traitement et analyse des données puis rédaction du rapport.....	5
1.6 Étape 6 : Adoption du rapport.....	5
2. UN CONTEXTE NATIONAL GLOBALEMENT FAVORABLE.....	6
2.1. Un contexte politique, socio-économique et sécuritaire accommodant.....	6
2.1.1 Sur le plan politique.....	6
2.1.2 Sur le plan économique.....	7
2.1.3 Sur le plan social.....	7
2.1.4 Sur le plan sécuritaire.....	8
2.2. Un contexte social apaisé au niveau du secteur de l'éducation.....	9
3. UN TRAIN DE RÉFORMES SECTORIELLES MISES EN ŒUVRE POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SYSTÈME ÉDUCATIF NATIONAL.....	13
3.1 Réformes mises en œuvre au MEMP.....	13
3.2 Réformes mises en œuvre au MESTFP.....	14
3.3 Réformes mises en œuvre au MESRS.....	16
4. LA CONTRIBUTION DU CNE : UN DIALOGUE SOUTENU, LEVIER D'UNE RÉGULATION EFFICACE.....	18
4.1 Orientation du SEN.....	18
4.2 Coordination du SEN.....	20
4.3 Suivi et évaluation du SEN.....	23
4.4 Décisions au sein du SEN.....	25
5. LA CONTRIBUTION DES AGENCES ET ORGANES SPECIALISÉS : DES ACQUIS À CONSOLIDER.....	30
5.1. Cellule Éducation de la Présidence de la République.....	30
5.2. Agence pour la Construction des Infrastructures du Secteur de l'Education.....	31

5.3. Agence de Développement de l'Enseignement Technique	31
5.4. Agence de Développement de Semé City (ADSC)	32
5.5. Secrétariat Technique Permanent du Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Éducation.....	33
6. UNE BAISSÉ DE CONSOMMATION FINANCIÈRE PRÉJUDICIABLE À L'ACCROISSEMENT DES ALLOCATIONS BUDGÉTAIRES AU SECTEUR DE L'ÉDUCATION	34
6.1 Contribution des PTF	34
6.1.1 Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), Chef de file des PTF du secteur de l'éducation	35
6.1.2 Programme Alimentaire Mondial (PAM-Bénin)	35
6.1.3 Direction du Développement de la Coopération Suisse (DDC)	37
6.1.4 Helvetas	38
6.1.5 Agence Japonaise de Coopération Internationale	39
6.1.6 Educo Bénin.....	40
6.1.7 WeWorld.....	41
6.1.8 Handicap International / Humanité & Inclusion	42
6.1.9 Action Éducation	43
6.2 Allocation budgétaire du CNE.....	45
6.3 Allocations budgétaires du secteur de l'éducation de 2017 à 2021.....	45
6.4 Analyse détaillée des dépenses publiques d'éducation	48
6.4.1 Analyse des dépenses publiques des enseignements maternel et primaire au 31 décembre 2022	51
6.4.2 Analyse des dépenses publiques des enseignements secondaire, technique et de la formation professionnelle au 31 décembre 2022	53
6.4.3 Analyse des dépenses publiques de l'enseignement supérieur au 31 décembre 2022.....	55
6.5 Analyse des coûts unitaires	58
7. LE PROFIL DU SYSTÈME ÉDUCATIF NATIONAL : UNE REPRISE DE L'ACCESSIBILITÉ ET UNE DÉGRADATION CONTENUE DE LA QUALITÉ.....	61
7.1. Enseignement maternel	61
7.2. Enseignement primaire.....	62
7.3. Enseignement secondaire général.....	64
7.4. Enseignement et formation techniques et professionnels	65
7.5. Enseignement supérieur.....	66
7.6. Recherche scientifique et innovation	68
7.7. Alphabétisation et éducation des adultes	69
7.8. Alternatives éducatives	69

8. AVANCÉES MAJEURES ENREGISTRÉES ET DÉVIANCES OBSERVÉES	71
8.1 <i>Avancées majeures enregistrées</i>	71
8.1.1. Avancées majeures en termes de performances du secteur de l'éducation ..	71
8.1.2. Avancées majeures sur le plan de la gouvernance politique	71
8.1.3. Avancées majeures sur le plan de la gouvernance administrative et institutionnelle	72
8.1.4. Avancées majeures sur le plan de la gouvernance pédagogique.....	73
8.2 <i>Problèmes majeurs et déviances observées</i>.....	74
8.2.1 Problèmes majeurs	75
8.2.2 Déviances observées.....	77
9. DÉFIS ET PERSPECTIVES	79
9.1 Défis	79
9.2 Perspectives	80
CONCLUSION	82
ANNEXES.....	lxxxiii
ANNEXE 1 : Equipe de rédaction.....	lxxxiv
ANNEXE 2 : Liste de présence de la séance d'examen du rapport avec les acteurs étatiques	lxxxv
ANNEXE 3 : Liste de présence de la séance d'examen du rapport avec les acteurs non étatiques	lxxxv

